

Les ressources policières au Canada, 2018

par Patricia Conor, Jodi Robson et Sharon Marcellus

Date de diffusion : le 3 octobre 2019



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2019

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Les ressources policières au Canada, 2018 : faits saillants

Les dépenses des services de police ont augmenté tandis que l'effectif policier au Canada a diminué en 2017-2018

- Les dépenses de fonctionnement des services de police se sont élevées à 15,1 milliards de dollars en 2017-2018. Après rajustement pour tenir compte de l'inflation, les dépenses de fonctionnement totales ont augmenté de 2 % par rapport à l'année précédente et sont généralement en hausse depuis 1996-1997.
- Le 15 mai 2018, 68 562 policiers ont été dénombrés au Canada, en baisse de 463 par rapport à 2017. Par conséquent, le taux s'est chiffré à 185 policiers pour 100 000 habitants, ce qui constitue une baisse de 2 % par rapport à l'année précédente (189 policiers pour 100 000 habitants en 2017).
- À l'instar des années précédentes, les traitements, les salaires et les avantages sociaux ont entraîné les coûts les plus élevés pour les services de police, c'est-à-dire 12,5 milliards de dollars ou 82 % des dépenses de fonctionnement en 2017-2018. Le salaire moyen des policiers au Canada se situait à 99 298 \$ en 2017-2018.
- En 2017-2018, les services de police ont consacré 380,0 millions de dollars aux opérations des technologies de l'information et 284,2 millions de dollars à l'équipement des policiers. Plus précisément, certaines des dépenses les plus élevées engagées par les services de police étaient pour les radios (193,0 millions de dollars); les logiciels, les applications et les systèmes informatiques (146,7 millions de dollars); les autres appareils de télécommunication (85,4 millions de dollars); ainsi que les ordinateurs et le matériel informatique (77,7 millions de dollars).

On observe des changements en ce qui a trait au nombre de policiers et aux caractéristiques démographiques au sein des corps policiers du Canada

- Le 15 mai 2018, on a compté 196 policières de plus au Canada que l'année précédente. Les 14 943 policières dénombrées en 2018 représentaient 22 % de l'effectif policier total. La représentation des femmes dans l'effectif policier augmente de façon constante depuis 1986, soit l'année au cours de laquelle les données sur le sexe ont été recueillies pour la première fois alors que les femmes représentaient 4 % des policiers.
- Le 15 mai 2018, 4 % des policiers et 3 % des recrues ont déclaré être Autochtones. Le même jour, 8 % des policiers et 12 % des recrues au Canada ont déclaré appartenir à un groupe de minorités visibles.
- La proportion de policiers au sein des groupes plus âgés augmente depuis 2012, année au cours de laquelle les données sur l'âge ont été recueillies pour la première fois. Les policiers de 50 ans et plus représentaient 18 % de l'effectif policier total en 2018, comparativement à 15 % en 2012.
- En 2017-2018, 7 416 policiers, c'est-à-dire 11 % de l'ensemble des policiers, étaient admissibles à la retraite et avaient droit à une pension sans restriction en fonction de l'âge ou des années de service.
- En plus des policiers assermentés, les services de police embauchaient l'équivalent de 31 050 employés à temps plein le 15 mai 2018, ce qui représente 7 % de plus qu'en 2017. Ces employés étaient répartis en 26 851 employés civils, 2 539 agents spéciaux et 1 660 recrues. Le nombre d'employés civils au sein des services de police ne cesse d'augmenter depuis 1962.
- Les femmes représentaient 71 % des employés civils au sein des services de police, 36 % des agents spéciaux et 24 % des recrues. En ce qui a trait aux postes occupés par des employés civils, la proportion de femmes variait entre 91 % du personnel administratif et 24 % du personnel d'entretien des véhicules.

Les ressources policières au Canada, 2018

par Patricia Conon, Jodi Robson et Sharon Marcellus

Les services de police canadiens ont le mandat essentiel de faire régner et de maintenir la loi et l'ordre public partout au Canada en plus de veiller à la sécurité publique. Les rôles et les responsabilités relatifs à ce mandat ont évolué au fil du temps, ce qui a soulevé de nouveaux défis dans plusieurs secteurs, comme la prévention du crime, l'application de la loi, l'aide au public, le maintien de l'ordre public et l'intervention en cas d'urgence (Conseil des académies canadiennes, 2014; Comité permanent de la sécurité publique et nationale, 2014). Les services de police figurent parmi les premiers intervenants en cas d'appels liés à la santé mentale, aux surdoses de drogues, aux suicides, aux désordres publics, aux accidents de la route et à bien d'autres enjeux liés au bien-être et à la sécurité des collectivités qui ne sont pas nécessairement d'ordre criminel (Association canadienne des chefs de police, 2015). Afin de répondre à ces appels ainsi qu'à ceux liés aux affaires criminelles, une abondance de ressources policières est nécessaire. Les données de l'Enquête sur l'administration policière (EAP) de Statistique Canada donnent un aperçu de l'effectif policier et des dépenses des services de police au Canada. L'EAP constitue depuis 1962 la source d'information sur l'administration policière à laquelle ont recours le milieu policier, les organes directeurs, les décideurs et le grand public.

En assurant le suivi de l'effectif et de la composition des services de police au fil du temps grâce à l'EAP, le Canada est en mesure de mieux surveiller l'évolution des tendances relatives aux ressources humaines, les facteurs de coût pour les services de police et les exigences croissantes à l'endroit des services de police en ce qui concerne la promotion et la protection de la sécurité publique. La nouvelle version de l'EAP a été lancée en avril 2018 et a permis de recueillir de nouveaux renseignements sur les ressources policières, qui serviront d'indicateurs dans le nouveau Cadre canadien de mesures du rendement des services de police (Mazowita et Rotenberg, 2019).

Le présent article de *Juristat* porte sur les données tirées de l'enquête remaniée et comporte une analyse des tendances relatives à plusieurs indicateurs clés, comme l'effectif policier, ainsi que de nouveaux renseignements sur les employés civils et les agents spéciaux, et sur leurs tâches et fonctions; les postes à temps plein et à temps partiel; les congés de longue durée; les traitements, les salaires et les avantages sociaux; et une répartition détaillée des dépenses de fonctionnement et des dépenses en immobilisations¹.

Encadré 1 Types de services de police au Canada

Les services de police varient d'une région à l'autre du Canada. Par conséquent, le mandat, la taille de la population desservie, les caractéristiques des collectivités desservies et les exigences opérationnelles, tous des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur les ressources et les dépenses des services de police, peuvent différer d'un service à l'autre.

Au Canada, les services de police sont administrés à trois échelons, c'est-à-dire aux échelons municipal, provincial et fédéral. À l'échelle municipale, on a dénombré, en 2018, 141 services de police autonomes et 36 services autoadministrés des Premières Nations. Les services de police autoadministrés des Premières Nations sont créés en vertu d'ententes entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les collectivités qui veulent administrer leur propre service de police. Ces services de police font l'objet d'une entente de partage des coûts entre le gouvernement fédéral (52 %) et les gouvernements provinciaux et territoriaux (48 %) (Kiedrowski et autres, 2013). Il incombe aux collectivités d'administrer le service de police par l'entremise d'une commission de police, d'un conseil de bande ou d'une autre autorité (Lithopoulos et Ruddell, 2013).

Trois provinces offrent des services de police provinciaux. Le service de police provincial que représente la Force constabulaire royale de Terre-Neuve (FCRTN) assure les services de police à St. John's, à Corner Brook et dans l'ouest du Labrador. Les deux autres services provinciaux — la Police provinciale de l'Ontario (PPO) et la Sûreté du Québec (SQ) — desservent les collectivités sans forces policières municipales autonomes dans leur province respective. Ils sont aussi responsables des routes provinciales ainsi que d'autres secteurs de compétence provinciale.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) assure les services de police provinciaux, municipaux, ruraux et des Premières Nations (lorsqu'elles n'ont pas de services de police autoadministrés en place). La GRC est aussi responsable de tous les enjeux de nature policière à l'échelle fédérale, comme les crimes graves, le crime organisé et les crimes financiers, ainsi que des services policiers spécialisés, comme le Programme canadien des armes à feu et le Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants.

Les dépenses de fonctionnement des services de police ont augmenté de 2 % pour atteindre 15,1 milliards de dollars en 2017-2018

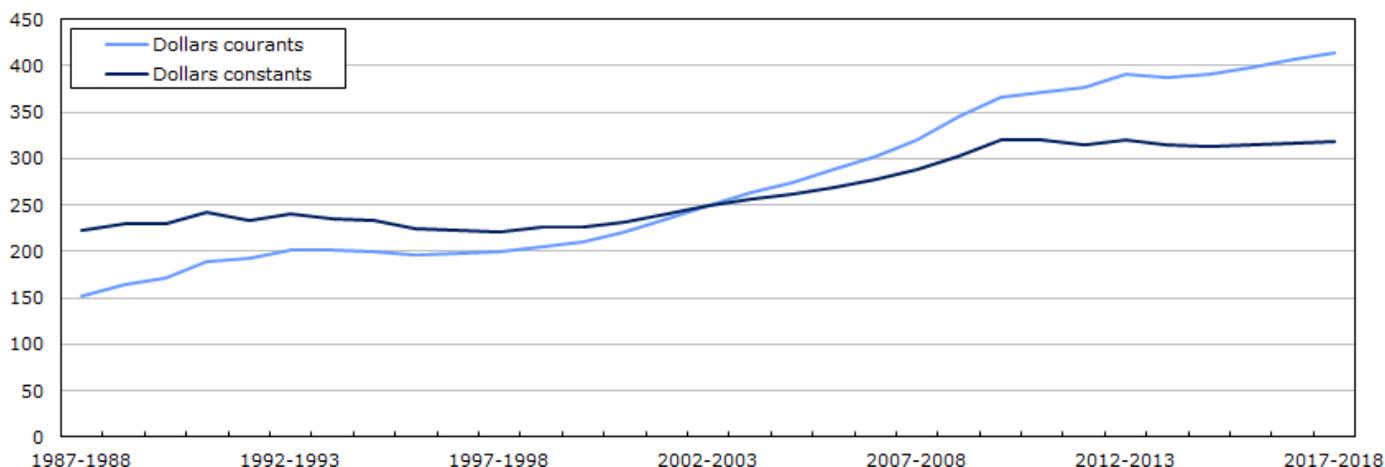
En 2017-2018, les dépenses de fonctionnement totales de tous les services de police au Canada se sont élevées à 15,1 milliards de dollars courants (tableau 1)². Ces dépenses comprennent les traitements et les salaires (66 %), les avantages sociaux (15 %) et les autres dépenses de fonctionnement (18 %)³. Ces proportions sont demeurées relativement stables au fil des ans. De plus, en 2017-2018, les services de police ont consacré plus de 666 millions de dollars aux dépenses en immobilisations⁴, notamment pour l'achat de véhicules ou d'équipement de policiers et de nouveaux immeubles, et pour les opérations des technologies de l'information.

Après rajustement pour tenir compte de l'inflation, les dépenses de fonctionnement totales ont augmenté de 2 % par rapport à l'année précédente, et sont généralement en hausse depuis 1996-1997⁵ (tableau 1). Alors que les dépenses totales sont demeurées relativement stables par rapport à l'année précédente au Québec, elles se sont accrues dans les autres provinces et territoires. Les plus fortes augmentations ont été observées au Nunavut (+14 %), en Colombie-Britannique (+13 %), en Nouvelle-Écosse (+13 %) et en Saskatchewan (+12 %) (tableau 2).

Les dépenses de fonctionnement des services de police au Canada se sont élevées à 318 dollars constants par habitant en 2017-2018. Il s'agit du coût par habitant le plus élevé depuis 2012-2013 (graphique 1; tableau 1).

Graphique 1
Dépenses des services de police par habitant, en dollars courants et en dollars constants, Canada, 1987-1988 à 2017-2018

dollars — dépenses par habitant



Note : Les dollars courants constituent le coût des articles en fonction de l'année au cours de laquelle ils ont été achetés. Les dollars constants sont ajustés en fonction de l'inflation ou de la déflation, ce qui permet de montrer les variations du pouvoir d'achat du dollar. L'indice des prix à la consommation a été utilisé pour calculer les dollars constants en fonction de l'année de base 2002 (2002 = 100). Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2018 tirées des données du Recensement de 2016. Les données démographiques ont été révisées rétroactivement à 2011. Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Encadré 2

L'effectif des services de police

Les services de police comptent de nombreux postes, qu'il s'agisse de postes civils ou de postes requérant le port de l'uniforme. Ces postes sont nécessaires à l'exécution du mandat et à l'atteinte des objectifs de chaque service. La plupart des services de police comptent parmi leur effectif des policiers assermentés, des employés civils, des agents spéciaux ou des recrues. Les définitions présentées ci-dessous sont les définitions normalisées utilisées dans le cadre de l'Enquête sur l'administration policière qui vise à recueillir des renseignements sur l'effectif des services de police au Canada.

Policiers assermentés : Officiers de direction, sous-officiers et agents de police.

Officiers de direction : Personnes qui ont obtenu le statut d'officier supérieur, habituellement le grade de lieutenant ou un grade supérieur, comme le chef, les chefs adjoints, les surintendants d'état-major, les surintendants, les inspecteurs d'état-major, les inspecteurs, les gendarmes supérieurs, les lieutenants et les autres personnes ayant un grade équivalent.

Sous-officiers : Personnes qui ont un grade de caporal sergent-major, de sergent-major, de sergent-major d'état-major, de sergent d'état-major, de sergent, de caporal ou un autre grade équivalent.

Agents de police : Agents de police de la première à la quatrième classe.

Employés civils : Employés du service de police qui sont rémunérés à partir du budget du service de police et qui ne sont ni des policiers, ni des agents spéciaux, ni des recrues. Leurs rôles peuvent comprendre les services d'accueil, les services financiers, les ressources humaines, les relations avec le public et les médias, les services judiciaires, les services juridiques, les services de détention, les services des technologies de l'information, les services des véhicules et des installations, la recherche, le personnel médico-légal, le soutien administratif, les communications et d'autres postes qui aident le service de police à remplir sa fonction principale.

Agents spéciaux : Employés civils nommés qui se sont vu conférer les pouvoirs d'un policier, dans la mesure et aux fins prévues dans la nomination. Leurs rôles peuvent comprendre les fonctions de contrôle de la circulation, la sécurité des tribunaux, le transport des prisonniers, l'application des règlements municipaux et la surveillance des stationnements.

Recrues : Policiers en formation. Il convient de noter que la définition et la terminologie varient selon le type et l'emplacement géographique du service de police. Aux fins de la présente enquête, le terme « recrues » désigne les employés qui participent à des programmes de formation de policiers en vue d'obtenir le statut de policier assermenté.

Effectif total : Ensemble des policiers assermentés, des employés civils, des agents spéciaux et des recrues.

En 2017-2018, le salaire moyen des policiers au Canada se situait à un peu plus de 99 000 \$

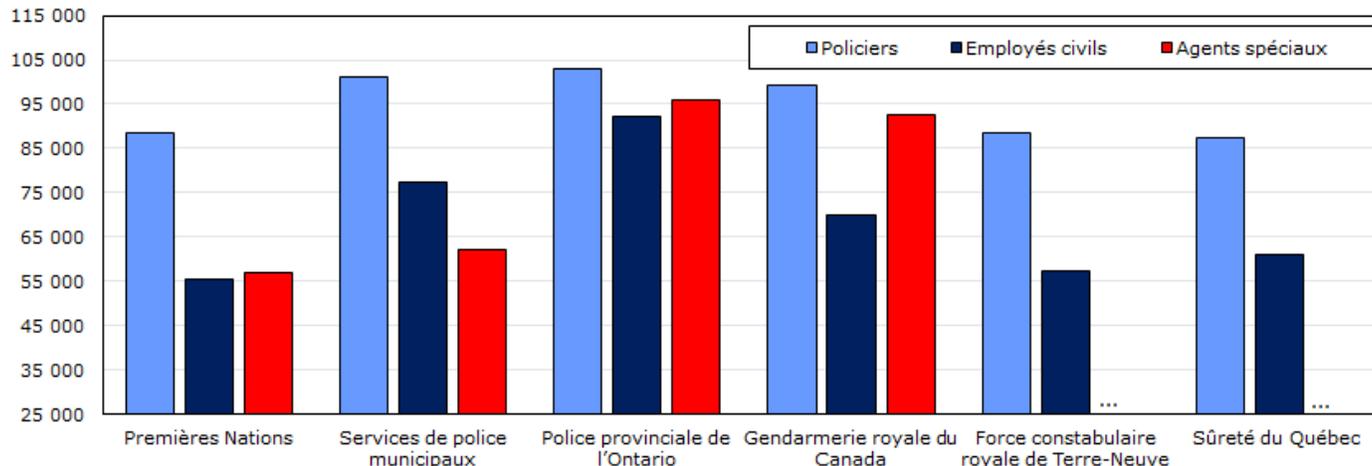
Les traitements, les salaires et les avantages sociaux représentaient les dépenses les plus élevées engagées par les services de police, soit 82 % des dépenses de fonctionnement. Parmi les 12,5 milliards de dollars versés par les services de police en traitements et salaires en 2017-2018, 77 % étaient destinés aux policiers, 20 % aux employés civils, 2 % aux agents spéciaux et 1 % aux recrues.

En 2017-2018, le salaire moyen des policiers⁶, y compris les officiers de direction, les sous-officiers et les agents de police, s'élevait à 99 298 \$ au Canada (encadré 2)⁷. La rémunération des heures supplémentaires (665 millions de dollars) représentait 7 % de la rémunération des policiers, tandis que le paiement des services juridiques et des spécialistes, ainsi que la rémunération des jours fériés constituaient 3 % (304 millions de dollars).

La Police provinciale de l'Ontario (PPO) a déclaré le salaire moyen des policiers le plus élevé, c'est-à-dire 102 821 \$, suivie de près des grands services de police municipaux qui desservent une population de 100 000 habitants et plus (101 112 \$), puis des services de police municipaux de petite et de moyenne taille (99 931 \$)⁸. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a déclaré un salaire moyen de 99 082 \$, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne nationale (graphique 2).

Graphique 2**Salaire moyen des différents types d'employés, selon l'échelon du service de police, 2018**

dollars



... n'ayant pas lieu de figurer

Note : La Force constabulaire royale de Terre-Neuve et la Sûreté du Québec n'ont pas déclaré de données sur les agents spéciaux dans le cadre de l'Enquête sur l'administration policière de 2018. Les salaires moyens sont fondés sur les chiffres des employés équivalents temps plein des services de police dans les catégories suivantes : policiers (y compris les officiers de direction, les sous-officiers et les agents de police), employés civils et agents spéciaux.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Dans les services de police de la Force constabulaire royale de Terre-Neuve (FCRTN) et des Premières Nations, les salaires moyens des policiers étaient semblables, mais ils étaient inférieurs à la moyenne nationale (88 419 \$ et 88 394 \$, respectivement). Les policiers de la Sûreté du Québec (SQ) ont déclaré le salaire moyen le plus faible, soit 87 245 \$.

La PPO a également déclaré le salaire moyen le plus élevé en ce qui concerne les employés civils⁹ (92 081 \$) et les agents spéciaux (95 744 \$). Dans les grands services de police municipaux, le salaire moyen des employés civils était de 78 684 \$, ce qui est supérieur à la moyenne canadienne de 74 012 \$. Les services de police des Premières Nations et la GRC ont quant à eux déclaré un salaire moyen inférieur à la moyenne nationale pour leurs employés civils, soit 55 600 \$ et 69 766 \$, respectivement.

Le salaire moyen des agents spéciaux¹⁰ variait entre 56 954 \$ au sein des services de police des Premières Nations et 95 744 \$ au sein de la PPO.

En 2017-2018, les services de police ont consacré 380,0 millions de dollars aux technologies de l'information

Outre les traitements, les salaires et les avantages sociaux, les services de police ont déclaré d'autres facteurs de coût dans leur budget. En 2017-2018, les services de police au Canada ont consacré 380,0 millions de dollars aux opérations des technologies de l'information, et 284,2 millions de dollars à l'équipement des policiers à partir de leur budget de dépenses de fonctionnement non salariales ou de dépenses en immobilisations¹¹.

Selon les renseignements recueillis à l'échelle nationale, pour la première fois, certains des plus importants facteurs de coût¹² des services de police canadiens en 2017-2018 étaient les radios (193,0 millions de dollars); les logiciels, les applications et les systèmes informatiques (146,7 millions de dollars); les autres appareils de télécommunication (85,4 millions de dollars); les ordinateurs et le matériel informatique (77,7 millions de dollars). Ces montants donnent un aperçu des pressions financières que subissent les services de police partout au Canada.

La police a répondu à 12,8 millions d'appels de service en 2017-2018

Une grande partie du travail de la police consiste à intervenir lors d'événements de nature non criminelle qui sont liés à la sécurité et au bien-être du public. Ces événements sont appelés des « appels de service ». On estime qu'entre 50 % et 80 % des appels auxquels les services de police répondent sont de nature non criminelle et comprennent des incidents comme des alarmes, des désordres publics, des conflits familiaux, des accidents de la route, des personnes malades ou blessées, des cas de surdoses et des appels liés à la santé mentale (Mazowita et Rotenberg, 2019). Ces appels peuvent avoir une incidence notable sur la charge de travail et les ressources des services de police, mais ne sont ni mesurés ni pris en compte dans les statistiques annuelles sur la criminalité, puisqu'il ne s'agit pas d'« affaires de nature criminelle ». En collaboration avec la communauté policière et d'autres partenaires,

Statistique Canada travaille à la création d'un programme national qui permettra de recueillir des renseignements détaillés sur les appels de service et de mieux comprendre les répercussions de ces appels sur les services de police. Ce programme permettra aussi d'assurer le suivi des enjeux sociaux émergents, tels que l'augmentation de la consommation de drogues nocives.

En 2017-2018, les services de police au Canada ont reçu 12,8 millions d'appels de service¹³. Les services de police municipaux ont déclaré avoir reçu 67 % des appels de service, tandis que la GRC en a déclaré 21 %, les services de police provinciaux, 11 %, et les services de police des Premières Nations, 1 %¹⁴. Lorsque l'on tient compte de la population desservie, les services de police municipaux ont reçu 36 813 appels pour 100 000 habitants. En comparaison, la PPO a enregistré un taux de 36 031 appels pour 100 000 habitants, alors que la GRC a affiché un taux de 34 359, la SQ, un taux de 19 605 et la FCRTN, un taux de 16 929. En ce qui concerne les services de police des Premières Nations, les policiers ont répondu à 85 780 appels pour 100 000 habitants.

Les services de police se sont préparés de façon proactive à la légalisation du cannabis en 2017-2018

La *Loi sur le cannabis* est entrée en vigueur le 17 octobre 2018. Cette loi établit un cadre juridique pour la légalisation et la réglementation de la production, de la distribution, de la vente et de la possession de cannabis au Canada. Au cours de la même année, une nouvelle loi sur la conduite avec les facultés affaiblies (issue du projet de loi C-46) a également été adoptée afin de renforcer les dispositions relatives à la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et les drogues (y compris le cannabis) en vertu du *Code criminel*.

Selon les données de la nouvelle EAP, au cours de l'année précédant la légalisation du cannabis, la police s'est préparée de façon proactive à ce changement important dans les mesures d'application de la loi.

En 2017-2018, les services de police ont consacré 5,8 millions de dollars et environ 64 700 heures à la formation des policiers pour se préparer à la légalisation du cannabis. Les dépenses engagées pour les salaires représentaient 93 % des dépenses totales, ce qui comprenait la paye ordinaire et la rémunération des heures supplémentaires associées à des tâches comme la formation, la recherche et l'élaboration ou la mise en œuvre de changements liés à la légalisation prévue. En ce qui concerne la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue, les services de police suivent et donnent de la formation sur le test normalisé de sobriété administré sur place, ce qui entraîne l'augmentation du nombre d'experts certifiés en reconnaissance de drogues, l'achat d'appareils de test de salive¹⁵ et la communication de renseignements clairs sur la légalisation du cannabis à la collectivité.

Les services de police ont déclaré avoir reçu 7,7 millions de dollars de diverses sources pour financer leurs activités liées à la légalisation du cannabis en 2017-2018¹⁶. Au moment où l'enquête a été menée, la GRC avait déclaré la majeure partie de ce financement. Cela est probablement attribuable au fait que les fonds fédéraux visant à aider les services de police à se préparer à la légalisation du cannabis et à appliquer les modifications aux lois sur la conduite avec les facultés affaiblies ont commencé à être répartis en 2018-2019.

Encadré 3

Les Canadiens déclarent avoir un degré de confiance élevé envers la police

Le degré de confiance à l'égard des institutions publiques constitue pour ces dernières un facteur essentiel à l'efficacité des services qu'elles offrent à leur public cible. Afin de s'acquitter de son mandat qui consiste à servir et à protéger les citoyens, la police doit s'assurer d'avoir la confiance de la population (Giacomantonio et Savoie, 2019). Selon les résultats de la dernière Enquête sociale générale sur la victimisation, les Canadiens ont un degré de confiance élevé à l'égard de la police, et la majorité estime que cette dernière fait du bon travail lorsqu'il s'agit d'avoir une attitude ouverte et propice à la discussion (73 %), d'assurer la sécurité des citoyens (70 %), de répondre rapidement aux appels (68 %), de traiter les personnes équitablement (68 %), de faire respecter la loi (65 %) et d'informer le public sur la prévention d'actes criminels (62 %) (Cotter, 2015). Afin d'améliorer leur relation avec la population croissante et diversifiée du Canada, et de continuer à favoriser une relation étroite avec celle-ci, les services de police canadiens mettent tout en œuvre pour mesurer la confiance de la population envers sa capacité à la servir et à la protéger (Kiedrowski et autres, 2013).

La surveillance de la confiance du public envers les services de police revêt une telle importance pour les services de police qu'elle constitue l'un des piliers du nouveau Cadre canadien de mesures du rendement des services de police. Les mesures du rendement des services de police consistent à évaluer le degré de confiance des Canadiens à l'égard des services de police ainsi que leur perception quant au rendement de la police. Elles comportent aussi des mesures de la mobilisation du public, de la légitimité des services de police et de la perception du public à l'égard de la capacité des services de police à répondre aux besoins de leurs collectivités respectives (Mazowita et Rotenberg, 2019). Afin d'aider les services de police et les institutions canadiennes à mesurer ce degré de confiance de façon comparable et significative, Sécurité publique Canada a élaboré, en partenariat avec la Police régionale de Halifax et en consultation avec des experts et des membres de l'Association canadienne des chefs de police, un ensemble d'instruments d'enquête visant à mesurer le degré de confiance des Canadiens envers la police. Les questions permettent de recueillir des renseignements sur l'attitude du public à l'égard de la police tout en veillant à la représentativité des caractéristiques démographiques et de la diversité culturelle au sein de la population canadienne. Ces questions ont été mises à la disposition des services de police en 2019 (Giacomantonio et Savoie, 2019).

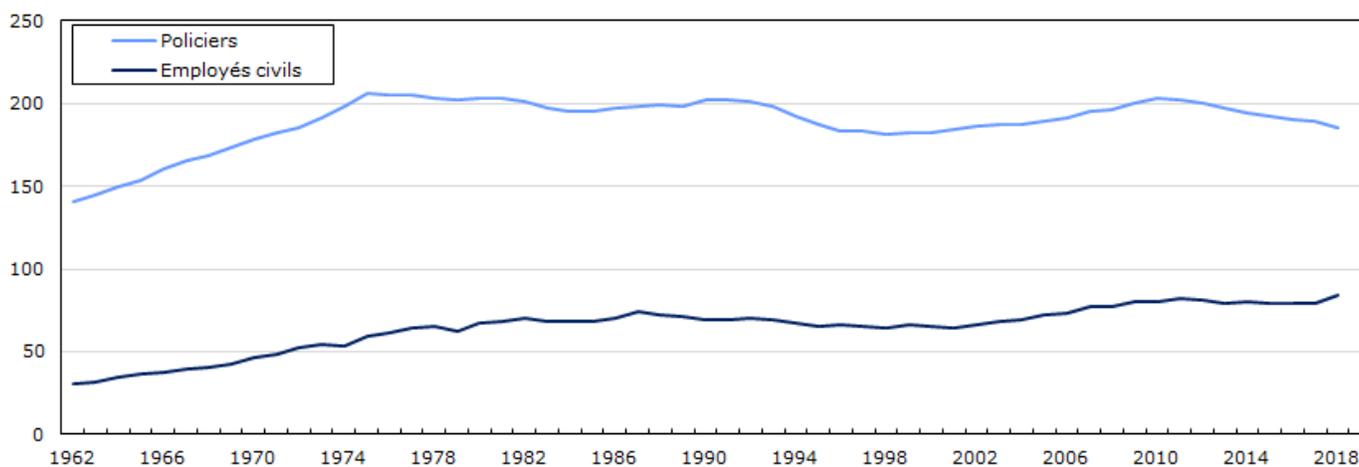
Le taux de policiers au Canada connaît une baisse depuis 2011

Le 15 mai 2018, 68 562 policiers ont été dénombrés au Canada, en baisse de 463 par rapport à 2017 (tableau 3). Il s'agit d'un taux de 185 policiers pour 100 000 habitants¹⁷, ce qui constitue un recul de 2 % par rapport à l'année précédente (189 policiers pour 100 000 habitants en 2017)¹⁸. Le taux de policiers est en baisse depuis 2011 et a atteint en 2018 le taux le plus faible depuis 2001 (184) (graphique 3).

Graphique 3

Taux de policiers et d'employés civils pour 100 000 habitants, Canada, 1962 à 2018

policiers et employés civils pour 100 000 habitants



Note : Les policiers désignent les policiers assermentés permanents de tous les grades (en équivalents temps plein). Les employés civils comprennent tous les employés civils permanents, les agents spéciaux permanents et les recrues embauchés par un service de police. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2018 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. D'autres données sont présentées aux tableaux 35-10-0076 et 35-10-0078 de Statistique Canada.

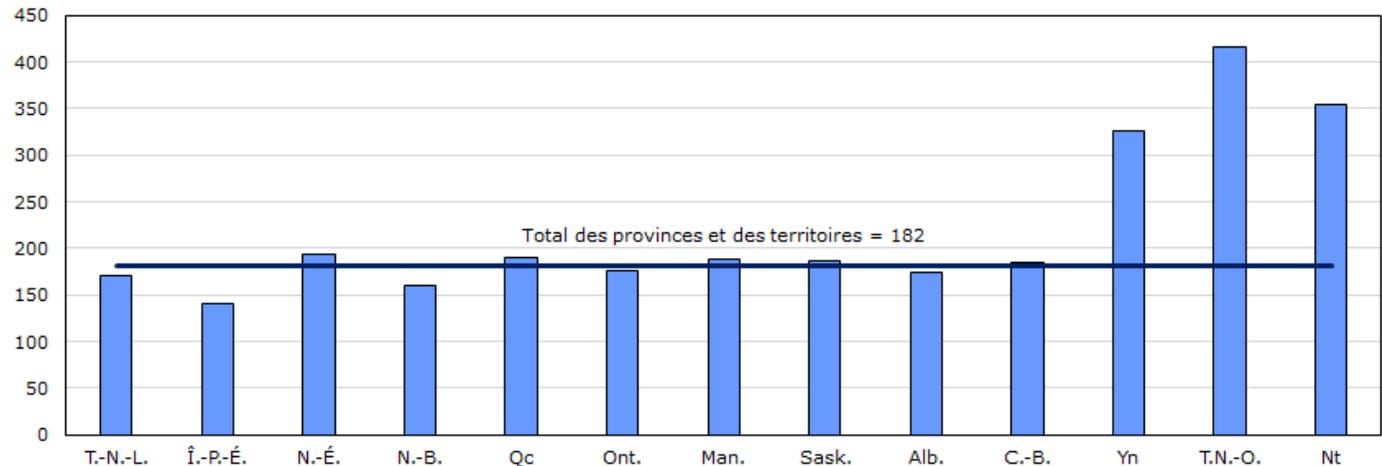
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

À l'exclusion des policiers qui s'acquittent de fonctions opérationnelles au sein de la GRC (c.-à-d. les policiers affectés aux opérations, au Quartier général, à l'École de la GRC, Division Dépôt et aux laboratoires judiciaires de la GRC), le taux de

policiers à l'échelle provinciale et territoriale était de 182 policiers pour 100 000 habitants en 2018 (tableau 4). Parmi les provinces canadiennes, le taux de policiers variait de 141 policiers pour 100 000 habitants à l'Île-du-Prince-Édouard à 194 policiers pour 100 000 habitants en Nouvelle-Écosse. Comme en 2017, les cinq provinces suivantes ont enregistré un taux de policiers supérieur à celui observé pour l'ensemble des provinces et des territoires en 2018 : la Nouvelle-Écosse (194), le Québec (189), le Manitoba (189), la Saskatchewan (186) et la Colombie-Britannique (185) (graphique 4). Les trois territoires ont continué d'afficher des taux supérieurs à celui observé pour l'ensemble des provinces et des territoires (tableau 4).

Graphique 4 Taux de policiers, selon la province ou le territoire, 2018

policiers pour 100 000 habitants



Note : Le total des provinces et des territoires exclut le personnel affecté aux opérations, au Quartier général, à l'École de la GRC, Division Dépôt et aux laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2018 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. D'autres données sont présentées aux tableaux 35-10-0076 et 35-10-0078 de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

En 2018, on a dénombré au pays 50 services de police municipaux autonomes et municipalités desservies par la GRC comptant plus de 100 000 habitants¹⁹. Parmi ces services de police, 14 ont enregistré une hausse du taux de policiers par rapport à l'année précédente, 31 ont fait état d'une baisse, et 3 n'ont déclaré aucune variation notable en 2018^{20, 21}. Les hausses les plus marquées du taux de policiers ont été observées à Richmond, en Colombie-Britannique (+10 %), à Kelowna, en Colombie-Britannique (+9 %), à Longueuil, au Québec (+7 %), et dans la région de Codiac, au Nouveau-Brunswick (+6 %). En revanche, les baisses les plus prononcées ont été déclarées par les services de police de Calgary, en Alberta (-11 %), et de Toronto, en Ontario (-8 %) (tableau 5).

Parmi ces 50 services de police, le Service de police de la Ville de Montréal est celui qui a affiché le taux de policiers le plus élevé (223 pour 100 000 habitants). De 2008 à 2018, la Ville de Montréal a déclaré le taux de policiers le plus élevé, sauf en 2012 et en 2013, où le service de police de Victoria a enregistré le taux le plus élevé. En 2018, le deuxième taux de policiers en importance a été enregistré à Victoria (215)²², suivie de Vancouver (198), de Thunder Bay (190), d'Edmonton (187), de Windsor (185) et de Winnipeg (184) (tableau 5).

Parallèlement, les taux de policiers les plus faibles au sein des services de police municipaux ont été déclarés dans la province de Québec, plus précisément à Richelieu–Saint-Laurent (100 policiers pour 100 000 habitants), dans la région de Roussillon (104) et à Lévis (106) (tableau 5).

Comme les années précédentes, plus de la moitié des policiers (56 % ou 38 459) étaient employés par des services de police municipaux autonomes, parmi lesquels 905 travaillaient pour des services de police autoadministrés des Premières Nations. De plus, 19 % des policiers au Canada étaient employés en vertu de contrats de services policiers de la GRC (Police contractuelle). Les policiers employés par la PPO et la SQ représentaient respectivement 8 % de l'ensemble des policiers au Canada, tandis que les policiers employés par la Police fédérale de la GRC en représentaient 6 %. Les personnes affectées aux opérations, au Quartier général, à l'École de la GRC, Division Dépôt et aux laboratoires judiciaires de la GRC représentaient 2 % de l'effectif total de policiers, et la proportion restante de 1 % des policiers au Canada étaient les membres de la FCRTN (tableau 4).

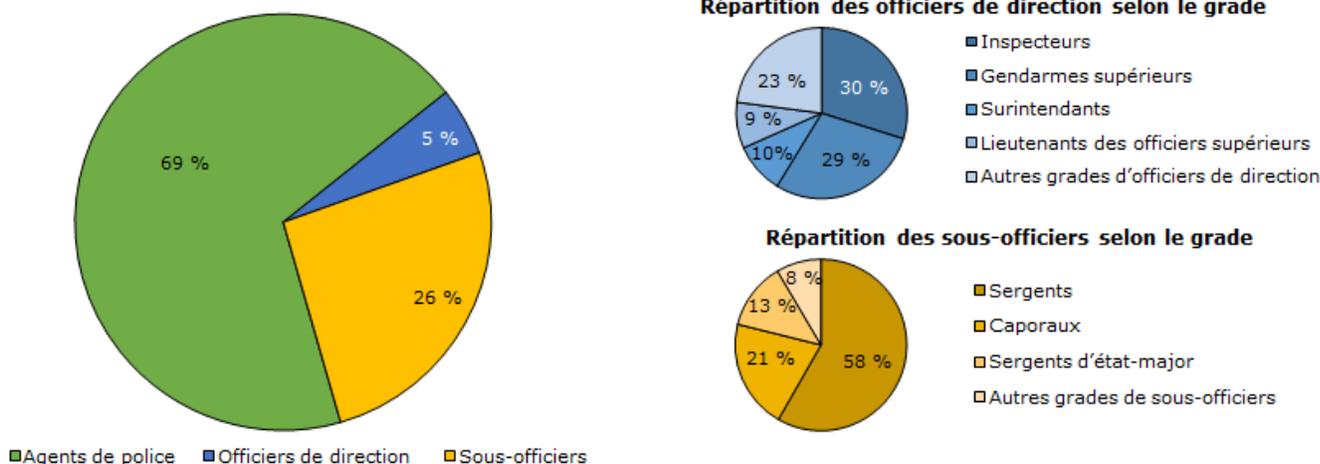
Parmi l'effectif policier au pays en 2018, 7 sur 10 étaient des agents de police

Le 15 mai 2018, 69 % des policiers au Canada étaient des agents de police, et 26 % étaient des sous-officiers, c'est-à-dire des caporaux sergents-majors, des sergents-majors, des sergents-majors d'état-major, des sergents d'état-major, des sergents, des caporaux et des titulaires d'autres grades équivalents. La proportion restante de 5 % représentait des officiers de direction, c'est-à-dire ceux qui ont obtenu le statut d'officier supérieur, habituellement le grade de lieutenant ou un grade supérieur, comme les chefs, les chefs adjoints, les capitaines, les surintendants d'état-major, les surintendants, les inspecteurs d'état-major et les inspecteurs²³. Ces proportions sont relativement constantes depuis 1986.

Bien que les structures de la PPO, de la GRC et des services de police municipaux autonomes soient semblables au portrait national, les structures de la FCRTN et de la SQ sont différentes. La FCRTN comprenait une plus grande proportion d'agents de police (80 %) et moins d'officiers occupant des grades supérieurs (16 % étaient des sous-officiers et 4 % étaient des officiers de direction). En revanche, la SQ a déclaré une plus faible proportion d'agents de police (60 %) et une plus grande proportion d'officiers occupant des grades supérieurs, les sous-officiers et les officiers de direction représentant respectivement 34 % et 6 % de l'effectif policier.

Les quatre postes principaux²⁴ des officiers de direction en 2018 étaient ceux d'inspecteur (30 % des officiers de direction), de gendarme supérieur (29 %), de surintendant (10 %) et de lieutenant des officiers supérieurs (9 %). Parmi les sous-officiers, 58 % étaient des sergents, 21 % étaient des caporaux et 13 % étaient des sergents d'état-major (graphique 5).

Graphique 5
Répartition des policiers selon le grade, Canada, 2018



Note : Les officiers de direction sont les personnes qui ont obtenu le statut d'officier supérieur, habituellement le grade de lieutenant ou un grade supérieur, comme celui de chef, de chef adjoint, de capitaine, de surintendant d'état-major, de surintendant, d'inspecteur d'état-major, d'inspecteur et de lieutenant ainsi que les autres personnes ayant un grade équivalent. Les autres officiers de direction sont les commissaires, les chefs, les commissaires adjoints, les sous-commissaires, les chefs adjoints, les capitaines, les surintendants d'état-major, les surintendants de police en chef, les inspecteurs d'état-major et tous les grades d'officiers de direction non précisés. Les sous-officiers sont les personnes dont le grade se situe entre celui de caporal sergent-major, de sergent-major, de sergent-major d'état-major, de sergent d'état-major, de sergent, de caporal et les autres grades équivalents. Les autres sous-officiers comprennent les sous-lieutenants, les caporaux sergents-majors, les sergents-majors, les sergents-majors d'état-major et tous les grades de sous-officiers non précisés.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

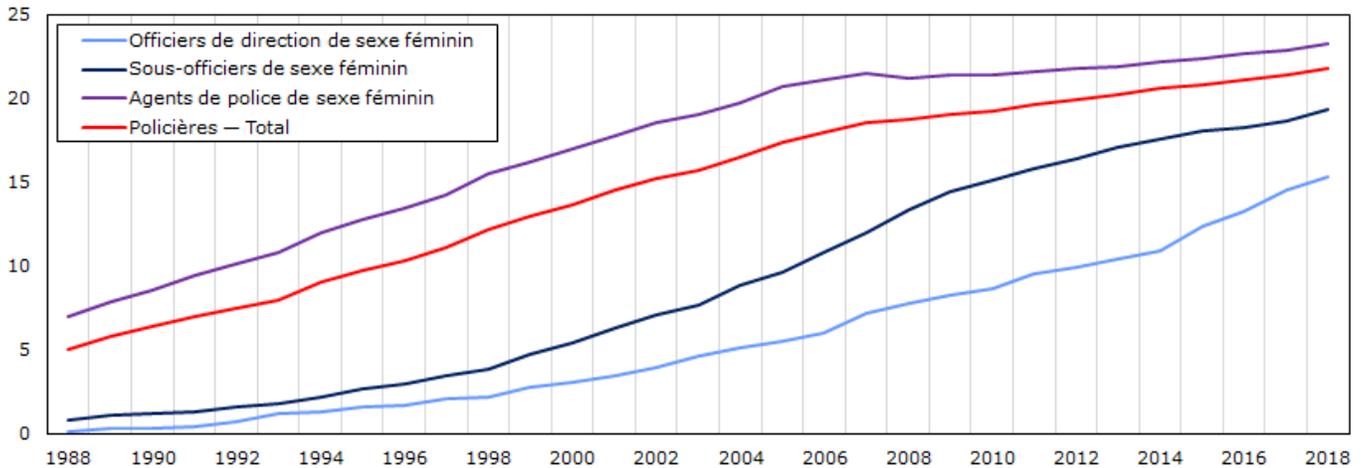
Le nombre de policières continue de croître dans tous les grades

Le 15 mai 2018, on a dénombré 14 943 policières au Canada, ce qui représente une hausse de 196 policières par rapport à l'année précédente. Les policières représentaient 22 % du nombre total de policiers assermentés en 2018, une proportion qui n'a cessé d'augmenter depuis le début de la collecte des données en 1986, année durant laquelle les femmes représentaient un peu moins de 4 % de l'effectif policier total.

En ce qui concerne les différents grades, les policières occupaient surtout des postes d'agents de police, représentant 23 % de ceux-ci au Canada. Bien que la proportion de femmes parmi les officiers de direction et les sous-officiers soit plus faible, elle continue de croître. De 2017 à 2018, le nombre d'officières de direction est passé de 509 à 556 pour atteindre 15 % de l'effectif total d'officiers de direction en 2018. Il s'agit de la plus forte proportion d'officières de direction enregistrée depuis le début de la collecte des données en 1986. Parallèlement, on comptait 3 435 sous-officières au Canada en 2018, c'est-à-dire 131 de plus qu'en 2017. Les sous-officières représentaient 19 % des sous-officiers au Canada, proportion qui a augmenté de façon constante au cours des 15 dernières années par rapport à celle de 8 % observée en 2003 (graphique 6).

Graphique 6**Policieuses en pourcentage de l'ensemble des policiers, selon le grade, Canada, 1988 à 2018**

pourcentage



Note : Les officiers de direction sont les personnes qui ont obtenu le statut d'officier supérieur, habituellement le grade de lieutenant ou un grade supérieur, comme celui de chef, de chef adjoint, de capitaine, de surintendant d'état-major, de surintendant, d'inspecteur d'état-major, d'inspecteur et de lieutenant ainsi que les autres personnes ayant un grade équivalent. Les sous-officiers sont les personnes dont le grade se situe entre celui de caporal sergent-major, de sergent-major, de sergent-major d'état-major, de sergent d'état-major, de sergent, de caporal et les autres grades équivalents. D'autres données sont présentées aux tableaux 35-10-0076 et 35-10-0078 de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Parmi les officiers de direction, les femmes étaient les plus représentées parmi les surintendants, lesquelles représentaient 20 % des officiers de ce grade²⁵. Parallèlement, parmi les grades de sous-officiers, les caporaux comptaient la plus forte proportion de femmes, soit 22 %.

Pour la deuxième année consécutive, la FCRTN a déclaré la plus forte proportion de policières (29 %), suivie de la SQ (23 %). En comparaison, la PPO, la GRC et les services de police municipaux ont tous déclaré que leur effectif comptait 22 % de femmes. Parmi les 905 policiers travaillant dans les services autoadministrés des Premières Nations, 128 étaient des femmes, ce qui représente 14 % de l'effectif policier total dans ces services.

Parmi les 50 services de police municipaux desservant une population de 100 000 habitants et plus, ceux de la province de Québec se classaient en tête au chapitre de la proportion de policières. Longueuil a enregistré la plus forte proportion de policières, soit 34 % de son effectif policier, suivi de Montréal (33 %). Vingt-quatre services de police municipaux ont déclaré des taux de policières égaux ou supérieurs à la moyenne nationale de 22 %, et 24 autres ont enregistré des taux inférieurs à la moyenne nationale²⁶. Le taux de policières le plus bas a été enregistré à Brantford, en Ontario (13 %) (tableau 5).

Parmi les policiers, 8 % ont déclaré faire partie des groupes de minorités visibles

Selon les données du Recensement de 2016, 22 % de la population du Canada s'est identifiée comme appartenant à un groupe de minorités visibles, telles qu'elles sont définies par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*²⁷. En 2018, 8 % des policiers et 12 % des recrues au Canada ont déclaré appartenir à un groupe de minorités visibles. Les policiers appartenant à une minorité visible étaient les plus nombreux au sein des services de police des Premières Nations (19 %), de la GRC (11 %) et des services de police municipaux autonomes (8 %).

Les données de l'enquête ont révélé que, parmi les plus grands services de police municipaux autonomes²⁸, des taux relativement élevés de policiers appartenant à une minorité visible ont été déclarés par le Service de police de Toronto (25 %), le Service de police de Vancouver (25 %) et la Police régionale de Peel (20 %)²⁹. Toutefois, ces taux étaient inférieurs à la proportion de personnes qui se sont identifiées comme appartenant à un groupe de minorités visibles dans ces mêmes villes lors du Recensement de 2016. Selon les données du recensement, 51 % de la population de Toronto a déclaré appartenir à une minorité visible, tout comme 48 % de la population de Vancouver et 62 % de celle de Peel³⁰. À Montréal, 8 % des policiers du Service de police de la Ville de Montréal ont déclaré appartenir à un groupe de minorités visibles, alors que c'était le cas du tiers de la population de la ville.

Parmi les policiers, 4 % ont déclaré être Autochtones

Selon les données du Recensement de 2016, on estime que le Canada compte 1 673 785 Autochtones, ce qui représente 5 % de la population du pays³¹. Parmi tous les policiers qui ont été dénombrés le 15 mai 2018, 4 % (ou 2 829) ont déclaré

être Autochtones, tout comme 3 % des recrues. À Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Ontario, la représentation des Autochtones au sein de l'effectif policier se situait relativement près de la proportion observée au sein de la population de ces provinces. En revanche, la proportion d'Autochtones au sein de l'effectif policier de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse était supérieure à celle de la population générale. Dans les autres provinces, la proportion d'Autochtones au sein de l'effectif policier était plus faible que celle de la population générale³².

Au sein des services de police des Premières Nations, 62 % des policiers se sont déclarés Autochtones. Par ailleurs, la proportion de policiers autochtones au sein des services de police municipaux autonomes, de la PPO, de la GRC et de la SQ variait entre 1 % et 8 %³³.

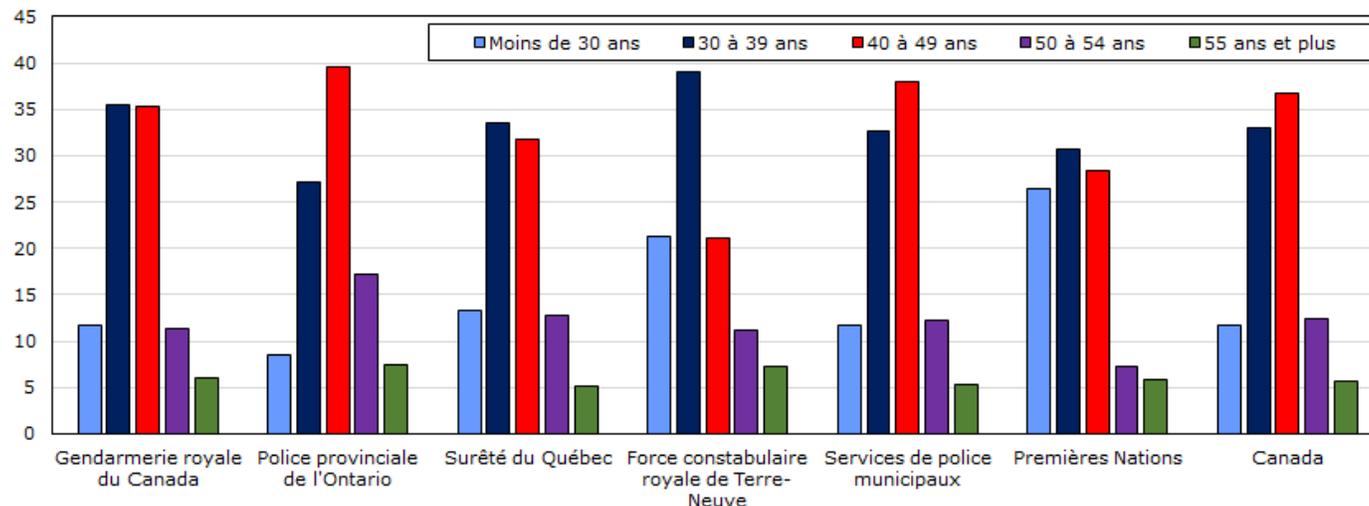
La proportion globale de policiers de 50 ans et plus augmente

La planification de la relève de l'effectif policier et le fait de connaître le nombre d'employés susceptibles de quitter leur service représentent des éléments clés qui permettent aux services de police de s'assurer qu'ils disposent de ressources suffisantes pour les prochaines années. En 2018, 55 % des policiers au Canada avaient plus de 40 ans (graphique 7). La proportion de policiers dans les catégories d'âge supérieures augmente depuis 2012, année au cours de laquelle les données sur l'âge ont été recueillies pour la première fois. Par exemple, la proportion de policiers de 50 ans et plus a augmenté, laquelle est passée de 15 % en 2012 à 18 % en 2018.

Graphique 7

Répartition des policiers, selon l'âge et l'échelon du service de police, 2018

pourcentage



Note : Les renseignements sur l'âge des policiers ne sont pas disponibles pour 0,4 % des policiers embauchés par l'un des services de police au Canada. Lorsque les renseignements sur l'âge des policiers ne sont pas disponibles, ces derniers sont exclus du calcul des pourcentages.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Le profil d'âge des policiers varie parmi les divers types de services de police. Le profil d'âge des policiers de la GRC, de la SQ et des services de police municipaux se situe relativement près du profil observé à l'échelle nationale. Cela dit, au sein de la PPO, 25 % des policiers assermentés avaient 50 ans et plus (graphique 7). En revanche, les services de police des Premières Nations³⁴ comptaient beaucoup plus de jeunes policiers; 13 % des policiers assermentés avaient 50 ans et plus.

En outre, 11 % (ou 7 416) des policiers au Canada étaient admissibles à la retraite à compter de la fin de l'année civile 2017 ou de l'exercice 2017-2018 (tableau 6). Parmi les différents types de services de police au Canada, les services de police des Premières Nations affichaient le plus faible pourcentage de policiers admissibles à la retraite, soit 4 %, et la FCRTN, le taux le plus élevé, c'est-à-dire 18 %.

Le nombre d'employés civils au sein des services de police continue de croître, en hausse de 7 % en 2018

Les services de police sont de plus en plus composés d'employés civils, comme les commis, le personnel des communications, les gestionnaires ainsi que d'autres professionnels. Cette augmentation du nombre d'employés civils est attribuable à ce que l'on appelle le transfert de tâches à des employés civils, c'est-à-dire à « l'affectation d'employés non assermentés à du travail policier qui ne nécessite pas l'autorité, la formation spéciale ou la crédibilité d'un policier assermenté » (Griffiths et autres, 2006). Certains ont fait valoir que la redistribution de tâches à des employés civils peut

accroître l'efficacité et l'efficacité économique (Griffiths et autres, 2014). Parallèlement, d'autres ont émis certaines réserves, soutenant que le transfert de tâches à des employés civils doit tenir compte des tâches devant être effectuées par des policiers assermentés et faire en sorte que le service de police et le milieu de travail tirent profit de l'intégration d'employés civils (Morrell, 2014; Peak, 2010).

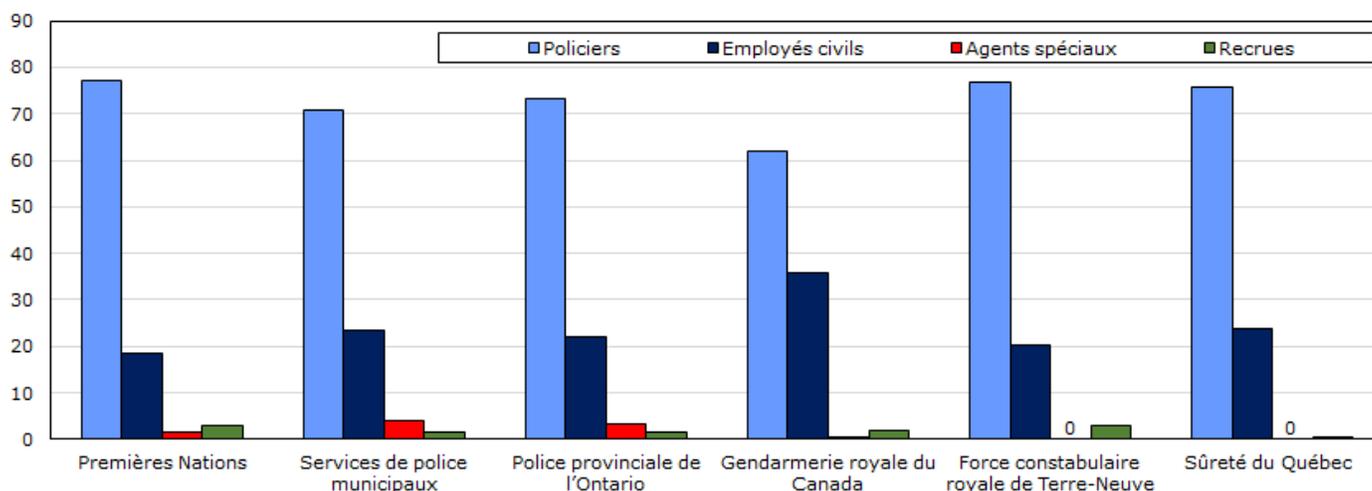
En plus des policiers assermentés, les services de police embauchaient l'équivalent de 31 050 employés à temps plein le 15 mai 2018 (tableau 3), à savoir 26 851 employés civils (86 %), 2 539 agents spéciaux (8 %) et 1 660 recrues (5 %)³⁵. Les agents spéciaux sont des employés civils qui ont reçu un statut d'agent spécial, ce qui leur donne un pouvoir limité à titre de policier pour une fin précise, laquelle est définie dans leur nomination.

Le nombre d'équivalents temps plein occupant ces postes a connu une hausse de 1 998 (ou de 7 %) par rapport à l'année précédente, et il augmente de façon constante depuis le début de la collecte des données en 1962. À l'époque, les employés qui n'étaient pas des policiers assermentés représentaient 18 % de l'effectif total des services de police, comparativement à 31 % en 2018.

Parmi les différents types de corps policiers, la GRC comptait la plus forte proportion d'employés civils et d'agents spéciaux, lesquels représentaient 36 % de son effectif total³⁶. Les employés civils et les agents spéciaux représentaient respectivement 27 %, 25 % et 24 % de l'effectif total des services de police municipaux, de la PPO et de la SQ. Enfin, la proportion correspondante d'employés civils et d'agents spéciaux était de 20 % au sein de l'effectif total de la FCRTN et des services de police des Premières Nations³⁷ (graphique 8).

Graphique 8
Proportion de l'effectif policier, selon l'échelon du service de police, 2018

pourcentage



Note : Tous les chiffres du personnel, à l'exception des recrues, représentent les équivalents temps plein employés par les services de police au 15 mai 2018.

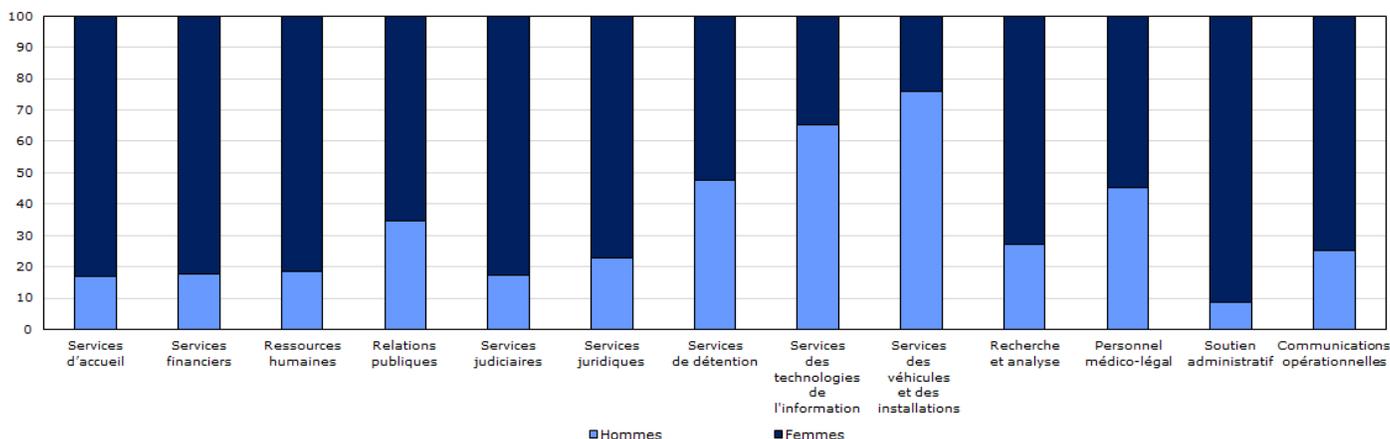
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Les femmes représentent 7 employés civils des services de police sur 10

Au 15 mai 2018, les femmes représentaient 71 % de l'effectif civil des services de police, 36 % des agents spéciaux et 24 % des recrues. Selon les services de police autres que la GRC³⁸, les femmes occupaient surtout les postes civils suivants : soutien administratif, services d'accueil, services judiciaires, finances, ressources humaines, services juridiques et communications opérationnelles (graphique 9)³⁹. Les femmes occupaient également une certaine proportion des postes non traditionnels, comme ceux relevant des domaines de la recherche, de la détention et des services médico-légaux. Dans l'ensemble, la représentation des femmes variait entre 91 % du personnel administratif et 24 % du personnel d'entretien des véhicules.

Graphique 9**Proportion d'hommes et de femmes au sein de l'effectif civil des services de police, selon le rôle civil, Canada, 2018**

pourcentage



Note : Ce graphique ne présente pas les autres employés civils non précisés, mais ceux-ci figurent dans le total des employés civils. Tous les membres de l'effectif civil de la Gendarmerie royale du Canada ont été exclus du graphique, car leurs tâches et leurs fonctions n'ont pas été déclarées.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Les cinq tâches et fonctions principales des employés civils des services de police autres que la GRC⁴⁰ étaient le soutien administratif (27 %), les communications opérationnelles (20 %), les services des technologies de l'information (9 %), les services des véhicules et des installations (6 %) et les services d'accueil (6 %)⁴¹.

Les services de police municipaux affichent la plus grande proportion d'agents spéciaux

À mesure que la demande de services de police continue d'augmenter, certains services de police embauchent des agents spéciaux afin de leur réassigner certaines tâches. Les agents spéciaux occupent des postes relatifs au contrôle de la circulation, aux services judiciaires, au transport des prisonniers ainsi que d'autres postes qui aident à soutenir les fonctions de base au sein du service de police.

Parmi les 2 539 agents spéciaux dénombrés au Canada, 8 sur 10 travaillaient au sein de services de police municipaux autonomes. Le Service de police de Toronto (942) comptait le plus grand nombre d'agents spéciaux équivalents temps plein, suivi de la Police régionale de Peel (95) et du Service de police de la Ville de Montréal (91). Parmi l'ensemble des services de police municipaux autonomes, 56 % des agents spéciaux travaillaient dans les services judiciaires, 25 % dans les services de détention et 15 % dans d'autres secteurs non précisés⁴².

Les policiers occupent rarement des postes à temps partiel

La nécessité d'offrir un service de 24 heures, 7 jours par semaine tout en étant en mesure de répondre aux demandes de travail à temps partiel et de congés du personnel constitue un défi pour les services de police d'aujourd'hui. Les policiers de la génération des baby-boomers partent à la retraite, et les nouvelles générations de policiers recherchent un meilleur équilibre entre le travail et la vie personnelle; la culture du travail change et le désir de s'adapter au modèle familial moderne caractérisé par deux sources de revenus et des responsabilités parentales partagées se fait ressentir (CBC News, 2012). De plus, la reconnaissance des risques associés à l'environnement de travail des services de police sur le plan de la santé physique et mentale s'accompagne d'une reconnaissance de la nécessité de répondre aux besoins des personnes touchées par cet environnement très stressant (Roufa, 2018; Ahlgren, 2017).

Les policiers qui travaillent à temps partiel sont rares au Canada. En 2018, on a dénombré 226 policiers occupant un emploi permanent à temps partiel, ce qui représente moins de 0,5 % de l'effectif total de policiers⁴³. Le travail à temps partiel était plus fréquent parmi les employés civils : 6 % occupaient un emploi permanent à temps partiel. De plus, 18 % des employés civils occupaient des postes temporaires.

Les femmes occupaient 64 % des postes à temps partiel et 47 % des postes temporaires.

Parmi les policiers en congé de longue durée, la majorité d'entre eux l'étaient pour des raisons médicales

Au Canada, 5 116 employés permanents des services de police ont été en congé autorisé de 12 semaines et plus en 2017-2018, ce qui représente 5 % de l'effectif total⁴⁴. Parmi ces employés, 65 % étaient des policiers occupant un emploi permanent, 32 % étaient des employés civils et 2 % étaient des agents spéciaux⁴⁵.

Parmi les policiers en congé de longue durée, 62 % (ou 2 069) l'étaient pour des raisons médicales, ce qui comprend, par exemple, une invalidité de longue durée, un congé lié à la santé mentale, une urgence médicale et toute blessure infligée dans le cadre de leurs fonctions. Autrement dit, 3 % des policiers étaient en congé de maladie cette année-là⁴⁶. Les autres types de congés de longue durée comprenaient le congé parental (23 % ou 786 des policiers en congé) et d'autres types de congés (14 % ou 480). Les congés de longue durée peuvent être rémunérés ou non par le service de police.

Parmi les policiers de la PPO en congé de longue durée, 72 % d'entre eux l'étaient pour des raisons médicales. En comparaison, la proportion de policiers correspondante était de 68 % au sein de la GRC, de 60 % parmi ceux des services de police municipaux autonomes (y compris les services de police des Premières Nations) et de 41 % parmi ceux de la SQ. La FCRTN comptait la plus faible proportion de policiers en congé de longue durée pour des raisons médicales (29 %) et la plus forte proportion de policiers en congé parental (53 %).

Par ailleurs, les policiers de sexe masculin étaient plus susceptibles d'être en congé de longue durée que leurs homologues de sexe féminin (57 % par rapport à 43 %). Le type le plus courant de congé de longue durée chez les policières était le congé parental (43 %), tandis qu'il s'agissait du congé de maladie chez leurs homologues de sexe masculin (49 %).

Encadré 4

Les policiers victimes d'homicide

Comme beaucoup d'emplois de premiers intervenants, le travail des policiers présente un risque élevé d'atteintes à la santé mentale et physique, y compris la mort. Selon les résultats de l'Enquête sur les homicides de Statistique Canada, 148 policiers ont été victimes d'un homicide lié à leur profession de 1961 à 2018, ce qui représente une moyenne de près de 3 policiers par année. Au cours des 20 dernières années, le plus grand nombre de policiers tués durant une même année a été enregistré en 2005, c'est-à-dire l'année durant laquelle 5 policiers ont été victimes d'un homicide (tableau 7). En 2018, 2 policiers ont été tués dans le cadre de leurs fonctions⁴⁷.

Résumé

Chaque année, les services de police doivent relever de nouveaux défis, lesquels sont parfois imprévus et évoluent constamment afin de répondre aux nouvelles normes et politiques, aux progrès réalisés dans le domaine des technologies de l'information et des communications, et aux demandes de leurs diverses collectivités.

Les attentes à l'égard des services de police s'étendent continuellement au-delà de leurs fonctions de prévention du crime et d'application de la loi. Les services de police figurent parmi les premiers intervenants en cas d'appels liés à la santé mentale, aux surdoses de drogues, aux suicides, aux désordres publics, aux accidents de la route et à bien d'autres enjeux liés au bien-être et à la sécurité des collectivités qui ne sont pas nécessairement d'ordre criminel. Afin de répondre à ces appels ainsi qu'à ceux liés aux affaires criminelles, une abondance de ressources policières est nécessaire. Selon des données récentes, la police aurait répondu à au moins 12,8 millions d'appels de service en 2017-2018.

Bien que les résultats de l'Enquête sur l'administration policière (EAP) révèlent que le taux de policiers est en baisse depuis 2011, les dépenses par habitant augmentent presque chaque année depuis 2012-2013. L'EAP remaniée, lancée en 2018, donne un aperçu non seulement de certains facteurs de coût liés aux services de police, mais fournit aussi des renseignements sur la façon dont le personnel et les structures de ressources humaines des services de police évoluent. Afin de répondre à la demande croissante, les services de police ont, par exemple, de plus en plus recours à des employés civils : le nombre de ces employés a augmenté de 7 % en 2018. De plus, un certain nombre de services de police cherchent à accroître la diversité au sein de leur personnel et ont déclaré que, en 2018, 8 % des policiers appartenaient à une minorité visible, et 4 % étaient Autochtones. En outre, la représentation des femmes dans l'effectif policier augmente chaque année, même dans les grades supérieurs. Bien que, dans les services de police, les femmes continuent de représenter la majorité des employés occupant des rôles traditionnellement associés au sexe féminin, elles occupent aussi des postes non traditionnels, comme ceux relevant des domaines de la recherche, de la détention et des services médico-légaux.

Les coûts assumés par les services de police continuent d'augmenter. Les salaires demeurent la dépense la plus importante, mais les technologies de l'information et l'équipement des policiers représentaient ensemble 664 millions de dollars en 2017-2018.

Au fil du temps, la collecte de ces nouvelles données dans le cadre de l'EAP permettra de mieux comprendre l'évolution des tendances au chapitre des ressources humaines et des facteurs de coût des services de police. L'enquête de 2019 a permis de recueillir des renseignements détaillés sur ces aspects des services de police ainsi que de nouveaux renseignements sur les coûts associés à la lutte contre la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue.

Description de l'enquête

L'Enquête sur l'administration policière (EAP) permet de recueillir des données sur l'effectif policier et les dépenses auprès de chacun des services de police municipaux, provinciaux et fédéraux au Canada. Sont exclus du champ de l'enquête les organismes de sécurité suivants : le Service canadien du renseignement de sécurité, la police des chemins de fer et la police militaire, ainsi que les ministères chargés de l'application de certaines lois, par exemple, en matière d'impôt sur le revenu, de douanes et d'accise, d'immigration, de pêches et de faune. En sont également exclus les services de sécurité privés et les enquêteurs privés.

Les données figurant dans le présent rapport représentent l'effectif policier au 15 mai 2018 et les dépenses de fin d'année pour l'année civile 2017 ou l'exercice 2017-2018. Les chiffres sur les équivalents temps plein tiennent compte de tous les policiers assermentés occupant un emploi permanent qui étaient disponibles pour le service actif le 15 mai 2018. Les données sur les employés à temps partiel sont converties en équivalents temps plein. Les dépenses des services de police représentent les dépenses réelles de fonctionnement de ces services et comprennent les traitements et salaires, les avantages sociaux et les autres dépenses de fonctionnement, telles que les coûts associés aux locaux, au carburant et à l'entretien, de même que les dépenses en immobilisations. Les données sur les dépenses correspondent aux dépenses brutes, mais excluent les fonds provenant de sources externes et les recouvrements. Ces montants sont fournis séparément.

De 2012 à 2017, l'EAP comprenait un questionnaire supplémentaire qui permettait de recueillir des renseignements détaillés sur les embauches, les départs, l'admissibilité à la retraite, le nombre d'années de service, l'âge, le niveau de scolarité, l'appartenance à une minorité visible et la langue. Certains de ces renseignements ne sont pas publiés en raison de problèmes liés à la qualité des données.

En 2018, l'EAP a été remaniée, en collaboration avec la communauté policière. La nouvelle enquête permet de recueillir des données sur le nombre de policiers, d'employés civils, d'agents spéciaux et de recrues au sein des services de police (en équivalents temps plein), de même que sur le nombre réel d'employés, selon qu'ils sont rémunérés ou non rémunérés, qu'ils occupent un emploi permanent ou temporaire, ou qu'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel. Les données relatives aux policiers sont classées selon leur grade (officiers de direction, sous-officiers ou agents de police), ainsi que selon leur sexe et leur groupe d'âge. Les données sur les employés civils et les agents spéciaux sont classées selon leurs tâches et leurs fonctions au sein du service de police. D'autres renseignements sur les employés des services de police sont également tirés de l'enquête, à savoir des renseignements sur les embauches, les départs, les congés de longue durée et l'admissibilité à la retraite, l'identité autochtone et l'appartenance à une minorité visible. D'autres questions permettent de recueillir des données sur les dépenses de fonctionnement, ventilées selon les traitements et salaires, et selon les avantages sociaux, ainsi que sur les dépenses de fonctionnement non salariales, ventilées selon le type de dépenses. Les données sur les dépenses en immobilisations sont également recueillies, puis classées selon le type de dépenses. Aussi, les montants détaillés des dépenses sont recueillis pour certains types de technologies de l'information des services de police et d'équipement de policiers. Enfin, l'enquête permet de recueillir des renseignements sur les enjeux actuels et émergents auxquels font face les services de police au Canada.

Afin d'obtenir de plus amples renseignements sur les définitions et les méthodes d'enquête, veuillez consulter la page de l'enquête de Statistique Canada : Enquête sur l'administration policière.

Références

AHLGREN, Astrid. 2017. « The mental health of police personnel: What we know & what we need to know and do », *The Journal of Community Safety and Well-Being*, vol. 2, n° 2 (actes de la conférence intitulée *La santé mentale du personnel policier : Ce que nous savons et ce que nous devons savoir et faire*, organisée conjointement par l'Association canadienne des chefs de police et la Commission de la santé mentale du Canada, tenue à Ottawa–Gatineau du 13 au 15 février 2017).

ASSOCIATION CANADIENNE DES CHEFS DE POLICE. 2015. *La viabilité financière des services de police, la sécurité publique et la sécurité des collectivités*.

CBC News. 2012. *Stigma of mental illness among police officers waning, say experts*, avril 24 2012, Ottawa.

COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE. 2014. *Aspects économiques liés aux services de police : Rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale*, Chambre des communes Canada.

CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES. 2014. *Le maintien de l'ordre au Canada au XXI^e siècle : une nouvelle police pour de nouveaux défis*, Conseil des académies canadiennes, Comité d'experts sur l'avenir des modèles canadiens de maintien de l'ordre, Ottawa.

COTTER, Adam. 2015. « La confiance du public envers les institutions canadiennes », *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale*, produit n° 89-652-X au catalogue de Statistique Canada.

GIACOMANTONIO, Chris, et Josée SAVOIE. 2019. « Une meilleure façon de mesurer la confiance envers la police au Canada : la norme de données sur les indicateurs de base », *La Revue des chefs de police du Canada*, hiver.

GRIFFITHS, Curt Taylor, et autres. 2006. *Civilianization in the Vancouver Police Department*, Sécurité publique Canada.

GRIFFITHS, Curt Taylor, Nahanni POLLARD et Tom STAMATAKIS. 2014. « Assessing the effectiveness and efficiency of a police service: The analytics of operational reviews », *Police Practice and Research*, vol. 16, n° 2, p. 175 à 187.

KIEDROWSKI, John, et autres. 2013. *Points de vue des commissions de police canadiennes sur l'utilisation des paramètres de rendement pour les services de police*, Ottawa, Ontario, Sécurité publique Canada.

LITHOPOULOS, Savvas, et Rick RUDDLELL. 2013. « Aboriginal policing in rural Canada: Establishing a research agenda », *International Journal of Rural Criminology*, vol. 2, n° 1.

MAZOWITA, Benjamin, et Cristine ROTENBERG. 2019. « Le Cadre canadien de mesures du rendement des services de police : des indicateurs normalisés du rendement des services de police au Canada », *Juristat*, produit n° 85-205-X au catalogue de Statistique Canada.

MORRELL, Kevin. 2014. « Civilianization and its discontents », *Academy of Management Proceedings*, vol. 2014, n° 1.

PEAK, Kenneth. 2010. « Police issues and practices », *Justice Administration: Police, Courts, and Corrections Management*, 6^e éd, Pearson Education.

ROUFA, Timothy. 2018. *Police Work and Poor Health*, The Balance Careers.

Notes

1. De plus amples renseignements sur le contenu de l'enquête sont accessibles sur la page d'information de l'Enquête sur l'administration policière de Statistique Canada.
2. Ce montant est indiqué en dollars courants, lesquels expriment le coût d'un article en fonction de l'année durant laquelle la dépense est effectuée. Les variations au fil du temps sont exprimées en dollars constants.
3. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.
4. Comme ces données sont tirées de la première année de collecte, aucune analyse des tendances n'a pu être menée.
5. Les dollars constants sont rajustés en fonction de l'inflation ou de la déflation, ce qui permet de montrer les variations du pouvoir d'achat du dollar. On a utilisé l'Indice des prix à la consommation pour calculer les dollars constants en fonction de l'année de base 2002 (2002 = 100).
6. Les comparaisons des salaires moyens ne tiennent pas compte des écarts du coût de la vie entre les régions desservies par les services de police.
7. Le calcul du salaire moyen est fondé sur les chiffres des équivalents temps plein recueillis dans le cadre de l'enquête, et non sur le nombre réel d'employés composant les effectifs. Certains services de police n'étaient pas en mesure de fournir le niveau de détail requis pour le calcul du salaire moyen, donc les chiffres des équivalents temps plein pour ces services ont été supprimés.
8. L'appellation « grand service de police municipal » désigne les services de police qui desservaient une population de 100 000 habitants et plus en 2018. L'appellation « petit service de police municipal » désigne les services de police qui desservaient une population de moins de 100 000 habitants en 2018.
9. Comme ces données sont tirées de la première année de collecte, aucune analyse des tendances n'a pu être menée.
10. Comme ces données sont tirées de la première année de collecte, aucune analyse des tendances n'a pu être menée.
11. Comme ces données sont tirées de la première année de collecte, aucune analyse des tendances n'a pu être menée.
12. Les coûts comprennent les dépenses de fonctionnement et d'entretien ainsi que les dépenses en immobilisations.
13. Comprend les appels effectués par les citoyens, les appels initiés par les policiers et les appels d'origine inconnue. Afin de réduire le fardeau de réponse, dans le cadre de l'Enquête sur l'administration policière de 2018, on a recueilli des données sur le nombre total d'appels de service uniquement, et non sur le type d'appels.
14. Comme ces données sont tirées de la première année de collecte, aucune analyse des tendances n'a pu être menée.
15. L'Enquête sur l'administration policière (EAP) de 2018 comportait une question sur le montant des dépenses engagées pour l'achat d'équipement de dépistage de drogue dans les affaires de conduite avec les facultés affaiblies au cours de l'exercice 2017

(2017-2018). Cependant, plusieurs services de police, dont la Gendarmerie royale du Canada, n'ont pas été en mesure de fournir le montant de ces dépenses. On s'attendait à ce que la plupart de ces achats aient eu lieu au cours de l'exercice 2018 (2018-2019), ce qui signifie que le montant de ces dépenses sera probablement déclaré dans le cadre de l'EAP de 2019.

16. Comme ces données sont tirées de la première année de collecte, aucune analyse des tendances n'a pu être menée.

17. Le taux de policiers est fondé sur le nombre de policiers qui occupaient un emploi permanent (en équivalents temps plein) dans un service de police au 15 mai 2018. Il n'inclut pas les recrues ou les policiers qui occupaient un emploi temporaire. Le nombre total de policiers et le taux de policiers tiennent compte des services de police fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux, ainsi que des services de police des Premières Nations. Comprend le personnel affecté aux opérations, au Quartier général, à l'École de la GRC, Division Dépôt et aux laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada.

18. Dans le présent article, les variations en pourcentage sont fondées sur des taux non arrondis.

19. En 2015, la Police provinciale de l'Ontario (PPO) a mis en œuvre un nouveau modèle de facturation municipal. Celui-ci reflète le modèle de prestation de services intégrés de la province, lequel ne répartit pas le nombre de policiers selon les limites municipales ou des contrats municipaux. Par conséquent, les contrats municipaux de la PPO ne précisent pas un nombre fixe ou statique de policiers affectés à ses services de police, comme le précise l'Enquête sur l'administration policière. Donc, depuis 2015, les données sur les ressources policières de la PPO ne sont disponibles qu'à l'échelon provincial, et Statistique Canada n'est plus en mesure de produire ces données pour les régions métropolitaines de recensement de l'Ontario. En revanche, le présent rapport comprend les données des services de police qui desservent une population de 100 000 habitants et plus. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on effectue des comparaisons entre les services de police, puisque certains d'entre eux sont régionaux, et d'autres non.

20. Pour les besoins du présent rapport, une variation est considérée comme stable ou inchangée par rapport à l'année précédente si, après arrondissement, sa valeur correspond à 0.

21. Au Canada, on compte 50 services de police municipaux qui desservent une population de 100 000 habitants et plus. Deux services de police ont été exclus pour satisfaire aux exigences de confidentialité prévues à la *Loi sur la statistique*.

22. Le taux de policiers de la police régionale d'Halifax, Nouvelle-Écosse est de 210 policiers pour 100 000 habitants. Cependant, ce taux exclut le nombre de policiers du détachement d'Halifax de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) couvrant les régions rurales qui ne sont pas desservies par la Police régionale d'Halifax. Lorsque les policiers du détachement d'Halifax de la GRC couvrant les régions rurales ainsi que la population qu'ils desservent sont inclus dans le calcul, le taux de policiers se chiffre à environ 166 policiers pour 100 000 habitants.

23. Comprend les policiers qui occupent un emploi permanent et exclut tout policier embauché par le service de police à titre d'employé contractuel, occasionnel ou temporaire.

24. Comme ces données sont tirées de la première année de collecte, aucune analyse des tendances n'a pu être menée.

25. Comme ces données sont tirées de la première année de collecte, aucune analyse des tendances n'a pu être menée.

26. Au Canada, on compte 50 services de police municipaux qui desservent une population de 100 000 habitants et plus. Deux services de police ont été exclus pour satisfaire aux exigences de confidentialité prévues à la *Loi sur la statistique*.

27. Le terme « Minorité visible » réfère au fait qu'une personne appartient ou n'appartient pas à l'une des minorités visibles définies dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, ainsi qu'au groupe de minorités visibles auquel elle appartient, le cas échéant. Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, on entend par minorités visibles « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles comprend principalement les personnes des groupes suivants : les Sud-Asiatiques, les Chinois, les Noirs, les Philippins, les Latino-Américains, les Arabes, les Asiatiques du Sud-Est, les Asiatiques occidentaux, les Coréens et les Japonais. Les données de 2016 sont tirées du Recensement de la population.

28. L'appellation « grand service de police municipal » désigne les services qui desservaient une population de 100 000 habitants et plus en 2018. L'appellation « petit service de police municipal » désigne les services qui desservaient une population de moins de 100 000 habitants en 2018.

29. Ces données sont recueillies auprès des services de police dans le cadre d'un processus de déclaration volontaire des employés. Par conséquent, les questions sur l'appartenance à une minorité visible et l'identité autochtone ont produit le résultat « inconnus » pour 22 % des policiers au pays, et le résultat « non recueillis par le service de police » dans le cas d'environ 14 % des policiers.

30. Les données présentées reposent sur des comparaisons entre les divisions du Recensement de 2016 et les territoires des services de police, dont les limites ne correspondent peut-être pas aux mêmes subdivisions de recensement.

31. Les données sur l'identité autochtone sont recueillies au moyen de la variable « identité autochtone ». Cette variable désigne le fait de s'identifier ou non comme faisant partie des peuples autochtones du Canada, c'est-à-dire comme appartenant aux Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), aux Métis ou aux Inuit, comme étant un Indien inscrit ou un Indien visé par un traité (aux termes de la *Loi sur les Indiens du Canada*), ou comme appartenant à une Première Nation ou à une bande indienne. Au paragraphe 35(2) de la *Loi constitutionnelle de 1982*, il est précisé que les « peuples

autochtones du Canada » s'entendent notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada. Les données de 2016 sont tirées du Recensement de la population.

32. Les chiffres de population sont fournis par la Division de la démographie de Statistique Canada.

33. Ces données sont recueillies auprès des services de police dans le cadre d'un processus de déclaration volontaire des employés. Les questions sur l'appartenance à une minorité visible et l'identité autochtone (fondées sur la variable « identité autochtone ») ont produit le résultat « inconnus » pour 22 % des policiers au pays, et le résultat « non recueillis par le service de police » dans le cas d'environ 14 % des policiers.

34. Comprend uniquement les services visés par une entente établie de services autoadministrés.

35. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

36. L'effectif total comprend tous les policiers équivalents temps plein (officiers de direction, sous-officiers et agents de police), les employés civils et les agents spéciaux équivalents temps plein, ainsi que le nombre de recrues déclaré le 15 mai 2018.

37. Comprend uniquement les services visés par une entente établie de services auto-administrés.

38. La Gendarmerie royale du Canada a déclaré le nombre total d'employés civils et d'agents spéciaux, mais n'a pas été en mesure de fournir de renseignements sur leurs tâches ou leurs fonctions.

39. Comme ces données sont tirées de la première année de collecte, aucune analyse des tendances n'a pu être menée.

40. La Gendarmerie royale du Canada a déclaré le nombre total d'employés civils et d'agents spéciaux, mais n'a pas été en mesure de fournir de renseignements sur leurs tâches ou leurs fonctions.

41. La Gendarmerie royale du Canada a déclaré le nombre total d'employés civils et d'agents spéciaux, mais n'a pas été en mesure de fournir de renseignements sur leurs tâches ou leurs fonctions.

42. Comme ces données sont tirées de la première année de collecte, aucune analyse des tendances n'a pu être menée.

43. Comme ces données sont tirées de la première année de collecte, aucune analyse des tendances n'a pu être menée.

44. Comme ces données sont tirées de la première année de collecte, aucune analyse des tendances n'a pu être menée.

45. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

46. Comprend les policiers assermentés qui étaient des employés permanents à temps plein, des employés permanents à temps partiel ou des employés temporaires.

47. Les données de l'Enquête sur les homicides de 2018 sont maintenant disponibles (voir les tableaux 35-10-0068-01 à 35-10-0075-01, 35-10-0156-01 et 35-10-0157-01 de Statistique Canada). L'article annuel détaillé de *Juristat* sur les homicides au Canada devrait être diffusé en novembre 2019.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1

Dépenses de fonctionnement des services de police, en dollars courants et en dollars constants (2002), Canada, 1986-1987 à 2017-2018

Année	Dollars courants ¹				Dollars constants (2002) ²			
	Dépenses totales ³	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	Coût par habitant ⁴	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	Dépenses totales ³	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	Coût par habitant ⁴	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente
	milliers de dollars	pourcentage	dollars	pourcentage	milliers de dollars	pourcentage	dollars	pourcentage
1986-1987	3 771 205	...	144	...	5 748 789	...	220	...
1987-1988	4 027 809	6,8	152	5,4	5 880 013	2,3	222	0,9
1988-1989	4 389 414	9,0	164	7,6	6 164 908	4,8	230	3,5
1989-1990	4 684 760	6,7	172	4,8	6 263 049	1,6	230	-0,2
1990-1991	5 247 646	12,0	189	10,3	6 693 426	6,9	242	5,3
1991-1992	5 426 887	3,4	194	2,2	6 554 211	-2,1	234	-3,2
1992-1993	5 716 833	5,3	202	4,1	6 805 754	3,8	240	2,6
1993-1994	5 790 165	1,3	202	0,2	6 764 212	-0,6	236	-1,7
1994-1995	5 783 656	-0,1	199	-1,2	6 748 723	-0,2	233	-1,3
1995-1996	5 766 630	-0,3	197	-1,3	6 582 911	-2,5	225	-3,5
1996-1997	5 856 055	1,6	198	0,5	6 587 238	0,1	222	-1,0
1997-1998	5 989 022	2,3	200	1,3	6 625 024	0,6	222	-0,4
1998-1999	6 209 756	3,7	206	2,8	6 801 486	2,7	226	1,8
1999-2000	6 395 380	3,0	210	2,2	6 884 155	1,2	226	0,4
2000-2001	6 798 772	6,3	222	5,3	7 126 596	3,5	232	2,6
2001-2002	7 270 027	6,9	234	5,8	7 433 565	4,3	240	3,2
2002-2003	7 827 322	7,7	250	6,5	7 827 322	5,3	250	4,2
2003-2004	8 324 196	6,3	263	5,4	8 097 467	3,5	256	2,5
2004-2005	8 758 213	5,2	274	4,2	8 365 055	3,3	262	2,3
2005-2006	9 281 879	6,0	288	5,0	8 674 653	3,7	269	2,7
2006-2007	9 877 071	6,4	303	5,3	9 053 227	4,4	278	3,3
2007-2008	10 544 769	6,8	321	5,7	9 457 192	4,5	288	3,5
2008-2009	11 449 953	8,6	344	7,4	10 035 016	6,1	302	5,0
2009-2010	12 314 195	7,5	366	6,3	10 764 157	7,3	320	6,0
2010-2011	12 651 406	2,7	372	1,6	10 859 576	0,9	319	-0,2
2011-2012	12 952 744	2,4	377	1,4	10 802 955	-0,5	315	-1,5
2012-2013 ^r	13 550 728	4,6	390	3,5	11 134 534	3,1	321	2,0
2013-2014 ^r	13 596 407	0,3	388	-0,7	11 071 992	-0,6	316	-1,6
2014-2015 ^r	13 881 108	2,1	392	1,1	11 087 147	0,1	313	-0,9
2015-2016 ^r	14 208 589	2,4	398	1,6	11 223 214	1,2	314	0,5
2016-2017 ^r	14 669 412	3,2	406	2,1	11 424 776	1,8	316	0,6
2017-2018	15 144 253	3,2	414	2,0	11 613 691	1,7	318	0,5

... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé

1. Il s'agit des dollars qui constituent le coût des articles en fonction de l'année au cours de laquelle ils ont été achetés.

2. Il s'agit des dollars d'une année de base précise qui sont ajustés en fonction de l'inflation ou de la déflation, ce qui permet de montrer les variations du pouvoir d'achat du dollar. L'indice des prix à la consommation (IPC) a été utilisé pour calculer les dollars constants en fonction de l'année de base 2002 (2002 = 100). Il convient de noter que les données historiques en dollars constants sont révisées annuellement puisque l'année de base du calcul change périodiquement. Les données de l'IPC utilisées pour calculer les dollars constants sont les données les plus récentes accessibles au moment de la rédaction du présent article.

3. Les dépenses de fonctionnement totales comprennent les traitements, les salaires, les avantages sociaux et les autres dépenses de fonctionnement qui figurent dans le budget du service de police, de même que les avantages sociaux payés par d'autres sources publiques. Les dépenses en immobilisations et les recettes, les recouvrements et les autres coûts qui font partie des dépenses en immobilisations du service de police sont exclus.

4. Les coûts par habitant sont calculés selon les statistiques démographiques fondées sur les estimations du Recensement de 2016. Les données démographiques ont été révisées rétroactivement à 2011. Division de la démographie de Statistique Canada.

Note : Alors que la plupart des données sur l'effectif policier obtenues dans le cadre de l'Enquête sur l'administration policière reposent sur le jour de l'instantané (le 15 mai 2018 pour ce qui est des données les plus récentes), les données sur les dépenses portent sur l'année civile ou l'exercice (2017 en ce qui concerne les données les plus récentes).**Source :** Statistique Canada, Indice des prix à la consommation et Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Tableau 2
Dépenses totales au chapitre des services de police, en dollars courants, selon la province ou le territoire, 2017-2018

Province ou territoire	Services de police municipaux ²				Services de police provinciaux ³				Dépenses totales
	Population en 2017 ¹	Dépenses de fonctionnement totales	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente ⁴	Dépenses en immobilisations	Dépenses totales	Dépenses de fonctionnement totales	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente ⁴	Dépenses en immobilisations	
	nombre	milliers de dollars	pourcentage	milliers de dollars		milliers de dollars	pourcentage	milliers de dollars	
Terre-Neuve-et-Labrador	528 567	58 774	-1	168	58 941
Île-du-Prince-Édouard	150 566	13 712	2	71	13 783
Nouvelle-Écosse	950 680	145 690	8	2 933	148 623
Nouveau-Brunswick	766 852	69 660	-2	1 698	71 358
Québec	8 297 717	1 513 277	-7	23 255	1 536 532	1 016 254	7	30 548	1 046 803
Ontario ⁵	14 071 445	3 980 503	3	201 590	4 182 094	1 154 072	0	26 573	1 180 645
Manitoba	1 335 396	311 509	0	4 065	315 574
Saskatchewan ⁶	1 150 782	213 794	3	7 822	221 615
Alberta	4 243 995	989 161	3	97 265	1 086 425
Colombie-Britannique	4 922 152	590 380	11	13 831	604 212
Yukon	39 628
Territoires du Nord-Ouest	44 936
Nunavut	37 552
Total pour les provinces et les territoires⁷	36 540 268	7 827 686	1	352 530	8 180 216	2 229 100	3	57 289	2 286 389
Opérations, Quartier général, École de la GRC, Division Dépôt et laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada
Canada	36 540 268	7 827 686	1	352 530	8 180 216	2 229 100	3	57 289	2 286 389

Province ou territoire	Gendarmerie royale du Canada						Dépenses totales
	Dépenses liées aux contrats de services policiers ⁸	Dépenses liées aux services policiers fédéraux et internationaux ⁹	Dépenses liées au soutien et aux services fonctionnels ¹⁰	Dépenses de fonctionnement totales	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente ⁴	Dépenses totales en immobilisations	
		milliers de dollars			pourcentage	milliers de dollars	
Terre-Neuve-et-Labrador	94 569	11 718	13 222	119 510	15	2 930	122 439
Île-du-Prince-Édouard	17 267	3 102	2 782	23 151	8	963	24 114
Nouvelle-Écosse	148 124	18 886	20 547	187 557	17	10 446	198 003
Nouveau-Brunswick	118 189	18 718	32 816	169 723	12	7 224	176 947
Québec	...	150 022	62 885	212 907	34	14 703	227 611
Ontario ⁵	...	281 472	68 901	350 373	12	7 472	357 845
Manitoba	180 966	14 396	24 381	219 744	5	7 511	227 255
Saskatchewan ⁶	220 199	14 953	49 645	284 798	20	27 384	312 182
Alberta	514 053	48 347	47 316	609 716	10	29 905	639 620
Colombie-Britannique	1 026 337	106 275	96 011	1 228 623	14	36 985	1 265 608
Yukon	33 188	1 714	3 861	38 763	9	1 429	40 192
Territoires du Nord-Ouest	57 838	2 011	3 884	63 733	7	1 292	65 025
Nunavut	58 124	2 006	4 913	65 043	14	3 704	68 747
Total pour les provinces et les territoires⁷	2 468 855	673 621	431 164	3 573 640	14	151 948	3 725 588
Opérations, Quartier général, École de la GRC, Division Dépôt et laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada	306 452	242 415	964 960	1 513 827	-7	104 410	1 618 237
Canada	2 775 306	916 036	1 396 124	5 087 467	7	256 359	5 343 825

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2 — fin

Dépenses totales au chapitre des services de police, en dollars courants, selon la province ou le territoire, 2017-2018

Province ou territoire	Dépenses totales au chapitre des services policiers			
	Dépenses de fonctionnement totales milliers de dollars	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente ⁴ pourcentage	Dépenses totales en immobilisations milliers de dollars	Dépenses totales
Terre-Neuve-et-Labrador	178 283	9	3 097	181 381
Île-du-Prince-Édouard	36 863	5	1 034	37 897
Nouvelle-Écosse	333 247	13	13 380	346 626
Nouveau-Brunswick	239 384	8	8 922	248 305
Québec	2 742 439	0	68 506	2 810 945
Ontario ⁵	5 484 948	3	235 636	5 720 584
Manitoba	531 253	2	11 576	542 829
Saskatchewan ⁶	498 591	12	35 206	533 797
Alberta	1 598 876	5	127 169	1 726 046
Colombie-Britannique	1 819 003	13	50 816	1 869 820
Yukon	38 763	9	1 429	40 192
Territoires du Nord-Ouest	63 733	7	1 292	65 025
Nunavut	65 043	14	3 704	68 747
Total pour les provinces et les territoires⁷	13 630 426	5	561 767	14 192 193
Opérations, Quartier général, École de la GRC, Division Dépôt et laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada	1 513 827	-7	104 410	1 618 237
Canada	15 144 253	3	666 177	15 810 430

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2017 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

2. Comprend les services de police municipaux autonomes (c.-à-d. les municipalités qui sont desservies par un service de police non associé à un service de police provincial ou à la Gendarmerie royale du Canada [GRC]). Comprend également les services de police des Premières Nations qui ne sont ni assurés par les services de police provinciaux ni par la GRC.

3. Comprend les corps de police provinciaux qui fournissent des services policiers aux municipalités et aux régions rurales et qui patrouillent sur les routes provinciales. Plus précisément, ces corps de police comprennent la Force constabulaire royale de Terre-Neuve, la Sûreté du Québec et la Police provinciale de l'Ontario.

4. Le calcul des variations en pourcentage d'une année à l'autre est fondé sur des montants en dollars courants non arrondis.

5. Exclut le personnel affecté aux opérations et au Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada.

6. Exclut le personnel affecté à l'École de la GRC, Division Dépôt et aux laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada.

7. Exclut le personnel affecté aux opérations, au Quartier général, à l'École de la GRC, Division Dépôt et aux laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada.

8. Comprend les contrats de services policiers dans les provinces et territoires, dans les municipalités et dans les collectivités autochtones.

9. Comprend les programmes policiers fédéraux (enquêtes générales, enquêtes fondées sur des projets, renseignements criminels, services de protection, mobilisation du public et soutien des opérations) et les opérations policières internationales (missions de maintien de la paix, missions de renforcement des capacités et missions de liaison).

10. Comprend ce qui suit : les services techniques et le soutien opérationnel; le soutien scientifique et technique et le soutien aux enquêtes; le Programme canadien des armes à feu; la formation avancée des policiers; les paiements de transfert; les services internes; la culture et le patrimoine des services de police au Canada.

Note : Alors que la plupart des données sur l'effectif policier obtenues dans le cadre de l'Enquête sur l'administration policière reposent sur le jour de l'instantané (le 15 mai 2018 pour ce qui est des données les plus récentes), les données sur les dépenses portent sur l'année civile ou l'exercice (2017 en ce qui concerne les données les plus récentes).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Tableau 3
Tendances de l'effectif policier, Canada, 1962 à 2018

Année	Policiers ¹			Employés civils ^{2,3}			Effectif total	Policiers en proportion de l'effectif total	Employés civils en proportion de l'effectif total	Ratio policiers-employés civils
	Total	Taux pour 100 000 habitants	Variation du taux en pourcentage ⁴	Total	Taux pour 100 000 habitants	Variation du taux en pourcentage ⁴				
	nombre	taux ⁵	pourcentage	nombre	taux ⁵	pourcentage				
1962	26 129	140,6	...	5 699	30,7	...	31 828	82,1	17,9	4,6
1963	27 333	144,4	2,7	5 935	31,4	2,3	33 268	82,2	17,8	4,6
1964	28 823	149,4	3,5	6 655	34,5	9,9	35 478	81,2	18,8	4,3
1965	30 146	153,5	2,7	7 133	36,3	5,2	37 279	80,9	19,1	4,2
1966	32 086	160,3	4,4	7 583	37,9	4,4	39 669	80,9	19,1	4,2
1967	33 792	165,8	3,4	8 018	39,3	3,7	41 810	80,8	19,2	4,2
1968	34 887	168,5	1,6	8 351	40,3	2,5	43 238	80,7	19,3	4,2
1969	36 342	173,0	2,7	8 963	42,7	6,0	45 305	80,2	19,8	4,1
1970	37 949	178,2	3,0	9 936	46,7	9,4	47 885	79,3	20,7	3,8
1971	40 148	182,8	2,6	10 597	48,3	3,4	50 745	79,1	20,9	3,8
1972	41 214	185,5	1,5	11 762	52,9	9,5	52 976	77,8	22,2	3,5
1973	43 142	191,8	3,4	12 297	54,7	3,4	55 439	77,8	22,2	3,5
1974	45 276	198,5	3,5	12 085	53,0	-3,1	57 361	78,9	21,1	3,7
1975	47 713	206,2	3,9	13 794	59,6	12,5	61 507	77,6	22,4	3,5
1976	48 213	205,6	-0,3	14 377	61,3	2,9	62 590	77,0	23,0	3,4
1977	48 764	205,5	0,0	15 231	64,2	4,7	63 995	76,2	23,8	3,2
1978	48 705	203,2	-1,1	15 749	65,7	2,3	64 454	75,6	24,4	3,1
1979	48 990	202,4	-0,4	15 001	62,0	-5,6	63 991	76,6	23,4	3,3
1980	49 841	203,3	0,4	16 410	66,9	7,9	66 251	75,2	24,8	3,0
1981	50 563	203,7	0,2	16 999	68,5	2,4	67 562	74,8	25,2	3,0
1982	50 539	201,2	-1,2	17 738	70,6	3,1	68 277	74,0	26,0	2,8
1983	50 081	197,4	-1,9	17 342	68,4	-3,1	67 423	74,3	25,7	2,9
1984	50 010	195,3	-1,1	17 503	68,4	0,0	67 513	74,1	25,9	2,9
1985	50 351	194,8	-0,3	17 702	68,5	0,1	68 053	74,0	26,0	2,8
1986	51 425	197,0	1,1	18 273	70,0	2,2	69 698	73,8	26,2	2,8
1987	52 510	198,5	0,8	19 558	73,9	5,6	72 068	72,9	27,1	2,7
1988	53 312	199,0	0,2	19 407	72,4	-2,1	72 719	73,3	26,7	2,7
1989	54 211	198,7	-0,1	19 526	71,6	-1,2	73 737	73,5	26,5	2,8
1990	56 034	202,3	1,8	19 259	69,5	-2,8	75 293	74,4	25,6	2,9
1991	56 768	202,5	0,1	19 440	69,4	-0,3	76 208	74,5	25,5	2,9
1992	56 992	200,9	-0,8	20 059	70,7	2,0	77 051	74,0	26,0	2,8
1993	56 901	198,4	-1,3	19 956	69,6	-1,6	76 857	74,0	26,0	2,9
1994	55 859	192,6	-2,9	19 492	67,2	-3,4	75 351	74,1	25,9	2,9
1995	55 008	187,7	-2,5	19 259	65,7	-2,2	74 267	74,1	25,9	2,9
1996	54 323	183,5	-2,3	19 603	66,2	0,7	73 926	73,5	26,5	2,8
1997	54 719	183,0	-0,3	19 679	65,8	-0,6	74 398	73,5	26,5	2,8
1998	54 763	181,6	-0,7	19 383	64,3	-2,3	74 146	73,9	26,1	2,8
1999	55 321	182,0	0,2	20 169	66,3	3,2	75 490	73,3	26,7	2,7

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3 — fin
Tendances de l'effectif policier, Canada, 1962 à 2018

Année	Policiers ¹			Employés civils ^{2, 3}			Effectif total	Policiers en proportion de l'effectif total	Employés civils en proportion de l'effectif total	Ratio policiers-employés civils
	Total	Taux pour 100 000 habitants	Variation du taux en pourcentage ⁴	Total	Taux pour 100 000 habitants	Variation du taux en pourcentage ⁴				
	nombre	taux ⁵	pourcentage	nombre	taux ⁵	pourcentage				
2000	55 954	182,3	0,2	19 917	64,9	-2,2	75 871	73,7	26,3	2,8
2001	57 076	184,0	0,9	19 982	64,4	-0,7	77 058	74,1	25,9	2,9
2002	58 422	186,3	1,3	20 732	66,1	2,6	79 154	73,8	26,2	2,8
2003	59 412	187,8	0,8	21 476	67,9	2,7	80 888	73,4	26,6	2,8
2004	59 800	187,2	-0,3	22 212	69,5	2,5	82 012	72,9	27,1	2,7
2005	61 026	189,3	1,1	23 391	72,5	4,3	84 417	72,3	27,7	2,6
2006	62 461	191,8	1,3	23 911	73,4	1,2	86 372	72,3	27,7	2,6
2007	64 134	195,0	1,7	25 295	76,9	4,8	89 429	71,7	28,3	2,5
2008	65 283	196,4	0,7	25 630	77,1	0,2	90 913	71,8	28,2	2,5
2009	67 243	200,0	1,8	27 056	80,5	4,4	94 299	71,3	28,7	2,5
2010	69 068	203,1	1,6	27 357	80,4	0,0	96 425	71,6	28,4	2,5
2011 ^r	69 424	202,2	-0,5	28 142	82,0	1,9	97 566	71,2	28,8	2,5
2012 ^r	69 505	200,2	-1,0	28 202	81,2	-0,9	97 707	71,1	28,9	2,5
2013 ^r	69 250	197,4	-1,4	27 870	79,4	-2,2	97 120	71,3	28,7	2,5
2014 ^r	68 806	194,2	-1,6	28 425	80,2	1,0	97 231	70,8	29,2	2,4
2015 ^r	68 772	192,6	-0,8	28 371	79,5	-0,9	97 143	70,8	29,2	2,4
2016 ^r	68 859	190,7	-1,0	28 436	78,7	-0,9	97 295	70,8	29,2	2,4
2017 ^r	69 025	188,9	-0,9	29 052	79,5	1,0	98 077	70,4	29,6	2,4
2018	68 562	185,0	-2,1	31 050	83,8	5,4	99 612	68,8	31,2	2,2

... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé

1. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein). Ce nombre comprend également les policiers qui sont affectés à des postes dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police sont exclus.

2. Comprend les travailleurs civils employés par les services de police qui occupent des postes permanents tels que ceux de commis, de répartiteur, de gestionnaire, de cadet, d'agent spécial, d'agent de sécurité, de brigadier scolaire et d'agent chargé de l'application des règlements municipaux. L'Enquête sur l'administration policière permet uniquement de recueillir des données sur les employés civils rémunérés par le service de police. Par conséquent, si les employés civils d'un service de police sont rémunérés par la municipalité, comme dans le cas des détachements de la Gendarmerie royale du Canada et de certains services de police, ils ne sont pas représentés dans les données de l'enquête.

3. Les agents spéciaux et les recrues étaient compris dans le dénombrement des employés civils avant 2017. En 2018, Statistique Canada a commencé à recueillir les chiffres concernant les agents spéciaux et les recrues au moyen d'une question distincte, mais ceux-ci ont été ajoutés aux chiffres concernant les employés civils aux fins de comparabilité dans le présent tableau.

4. Les variations en pourcentage sont fondées sur des taux non arrondis.

5. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2018 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Note : Une nouvelle version de l'Enquête sur l'administration policière a été mise en œuvre en 2018. Les données sur l'effectif policier sont relevées le jour de l'instantané (le 15 mai 2018 pour ce qui est des données les plus récentes). D'autres données sont offertes au tableau 35-10-0176 de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Tableau 4
Policiers selon l'échelon du service de police et selon la province ou le territoire, 2018

Province ou territoire	Population en 2018 ¹	Services de police municipaux ²	Services de police provinciaux ³	Gendarmerie royale du Canada ⁴			Variation du taux en pourcentage ⁷		
				Contrats de services policiers ⁵	Services policiers fédéraux et autres ⁶	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants	2017 à 2018	2008 à 2018
			nombre				taux	pourcentage	
Terre-Neuve-et-Labrador	525 355	...	387	439	74	900	171	-0,6	-0,9
Île-du-Prince-Édouard	153 244	96	...	98	22	216	141	-4,4	-15,3
Nouvelle-Écosse	959 942	879	...	856	125	1 860	194	0,6	-2,7
Nouveau-Brunswick	770 633	423	...	689	117	1 229	160	-0,9	-12,1
Québec	8 390 499	9 616	5 356	...	912	15 884	189	-1,1	-4,6
Ontario ⁸	14 322 757	17 950	5 668	...	1 709	25 327	177	-4,2	-8,7
Manitoba	1 352 154	1 557	...	867	128	2 552	189	-2,0	-6,5
Saskatchewan ⁹	1 162 062	1 076	...	1 091	...	2 167	186	-8,3	-10,7
Alberta	4 307 110	4 290	...	2 795	425	7 510	174	-1,1	9,3
Colombie-Britannique	4 991 687	2 572	...	5 855	819	9 246	185	1,7	-1,0
Yukon ¹⁰	40 476	118	14	132	326	1,0	-7,8
Territoires du Nord-Ouest ¹⁰	44 541	168	18	186	416	2,3	1,4
Nunavut ¹⁰	38 396	122	14	136	354	-0,7	-5,1
Total pour les provinces et les territoires¹¹	37 058 856	38 459	11 411	13 097	4 376	67 344	182	-2,2	-4,9
Opérations et Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada	834	834
École de la GRC, Division Dépôt et laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada	384	384
Canada	37 058 856	38 459	11 411	13 097	5 594	68 562	185	-2,1	-5,8

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2018 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Les populations ont été révisées rétroactivement à 2011 en raison du remaniement du Recensement de 2016.

2. Comprend les services de police municipaux autonomes (c.-à-d. les municipalités qui sont desservies par un service de police non associé à un service de police provincial ou à la Gendarmerie royale du Canada [GRC]). Comprend également les services de police des Premières Nations qui ne sont ni assurés par les services de police provinciaux ni par la GRC.

3. Comprend les corps de police provinciaux qui fournissent des services policiers aux municipalités et aux régions rurales et qui patrouillent sur les routes provinciales. Plus précisément, ces corps de police comprennent la Force constabulaire royale de Terre-Neuve, la Sûreté du Québec et la Police provinciale de l'Ontario.

4. Une faible variance dans les chiffres peut apparaître lorsque l'on compare les données d'enquête de 2017 et de 2018. Cette variance est attribuable à un changement de méthodologie qui concerne la catégorisation du personnel de la Gendarmerie royale du Canada dans les codes de répondant.

5. Comprend les contrats de services policiers dans les provinces et territoires, dans les municipalités et dans les collectivités autochtones. Désigne les services policiers provinciaux et municipaux qui sont fournis par la Gendarmerie royale du Canada.

6. Comprend les services policiers fédéraux et l'administration des services et des divisions. Comprend les programmes policiers fédéraux (enquêtes générales, enquêtes fondées sur des projets, renseignements criminels, services de protection, mobilisation du public et soutien des opérations).

7. Les variations en pourcentage sont fondées sur des taux non arrondis.

8. Exclut le personnel affecté aux opérations et au Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada.

9. Exclut le personnel affecté à l'École de la GRC, Division Dépôt et aux laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada.

10. La Gendarmerie royale du Canada est le seul corps de police au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

11. Exclut le personnel affecté aux opérations, au Quartier général, à l'École de la GRC, Division Dépôt et aux laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada.

Note : Une nouvelle version de l'Enquête sur l'administration policière a été mise en œuvre en 2018. Les données sur l'effectif policier sont relevées le jour de l'instantané (le 15 mai 2018 pour ce qui est des données les plus récentes). Les chiffres des policiers présentés dans ce tableau sont fondés sur les chiffres des policiers permanents à temps plein et à temps partiel en équivalents temps plein.**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Tableau 5
Services de police municipaux desservant une population de 100 000 habitants et plus, Canada, 2018

Services de police municipaux ¹	Policiers ³							Gain net ou perte nette : embauches et départs ⁵	Policiers admissibles à la retraite ⁶
	Population en 2018 ²	Nombre de policiers en 2018	Policiers pour 100 000 habitants en 2018 ⁴	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente ⁵	Pourcentage de policières en 2018	Embauches ⁶	Départs ⁶		
	nombre		taux	pourcentage			nombre		
Service de police de Toronto, Ont.	2 956 024	4 923	167	-8	19	14	232	-218	8
Service de police de la Ville de Montréal, Qc	2 029 374	4 532	223	-3	33	241	197	44	17
Police régionale de Peel, Ont.	1 404 628	2 004	143	0	18	91	70	21	3
Service de police de Calgary, Alb.	1 311 833	2 006	153	-11	19	171	70	101	0
Police régionale de York, Ont.	1 150 672	1 505	131	-6	19	89	66	23	5
Service de police d'Ottawa, Ont.	1 007 501	1 230	122	-3	22	51	38	13	3
Service de police d'Edmonton, Alb.	1 004 947	1 882	187	4	21	83	58	25	3
Service de police de Winnipeg, Man.	753 674	1 383	184	-3	15	22	52	-30	9
Police régionale de Durham, Ont.	683 604	878	128	1	20	48	64	-16	7
Service de police de Vancouver, C.-B.	678 308	1 341	198	1	25	89	43	46	10
Police régionale de Halton, Ont.	580 014	682	118	-2	21	29	20	9	7
Police régionale de Waterloo, Ont.	579 145	762	132	-4	22	22	32	-10	6
Service de police de la Ville de Québec, Qc	578 781	728	126	-5	27	24	33	-9	6
Surrey, C.-B. (GRC)	568 158	784	138	5	20	98	23	75	6
Service de police de Hamilton, Ont.	567 979	x	x	x	x	x	x	x	x
Police régionale de Niagara, Ont.	472 448	708	150	-1	17	25	27	-2	8
Service de police de Laval, Qc	432 858	x	x	x	x	x	x	x	x
Service de police de Longueuil, Qc	421 842	613	145	7	34	29	21	8	5
Service de police de London, Ont.	414 959	607	146	-2	21	36	27	9	5
Service de police de la Ville de Gatineau, Qc	282 596	396	140	0	23	28	8	20	4
Service de police de Saskatoon, Sask.	268 188	465	173	-1	23	34	9	25	11

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 5
Services de police municipaux desservant une population de 100 000 habitants et plus, Canada, 2018

Services de police municipaux ¹	Policiers ³							Gain net ou perte nette : embauches et départs ⁵	Policiers admissibles à la retraite ⁶
	Population en 2018 ²	Nombre de policiers en 2018	Policiers pour 100 000 habitants en 2018 ⁴	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente ⁵	Pourcentage de policières en 2018	Embauches ⁶	Départs ⁶		
	nombre		taux	pourcentage			nombre		
Police régionale d'Halifax, N.-É. ⁷	253 841	533	210	-2	20	19	21	-2	16
Burnaby, C.-B. (GRC)	248 071	290	117	-1	24	44	12	32	9
Service de police de Regina, Sask.	233 170	399	171	-2	25	2	3	-1	3
Service de police de Windsor, Ont.	229 787	426	185	-2	17	24	22	2	5
Richmond, C.-B. (GRC) ⁸	209 838	229	109	10	19	40	11	29	8
Régie inter. Richelieu–Saint-Laurent, Qc	209 246	210	100	-2	24	34	35	-1	5
St. John's, T.-N.-L.	208 289	326	157	-4	29	33	17	16	20
Service de police du Grand Sudbury, Ont.	168 141	261	155	-2	18	8	8	0	5
Service de police de Sherbrooke, Qc	166 863	202	121	-1	23	14	14	0	4
Canton de Langley, C.-B. (GRC) ⁹	156 931	203	130	3	26	27	11	16	10
Service de police d'Abbotsford, C.-B.	153 866	208	135	-5	19	15	7	8	8
Coquitlam, C.-B. (GRC)	149 450	164	110	-1	28	15	4	11	9
Service de police de Saguenay, Qc	148 053	187	126	5	22	14	7	7	6
Service de police de Barrie, Ont.	147 685	232	157	-4	19	8	5	3	3
Service de police de Lévis, Qc	146 080	155	106	-1	21	0	1	-1	13
Service de police de Guelph, Ont.	140 683	198	140	0	22	13	10	3	10
Service de police de Terrebonne, Qc	140 301	170	121	-1	28	16	14	2	1
Kelowna, C.-B. (GRC)	138 513	192	139	9	27	12	12	0	10
Service de police de Trois-Rivières, Qc	136 857	157	115	-1	22	6	8	-2	3
Service de police de Kingston, Ont.	132 943	204	153	-2	19	4	6	-2	9
Région de Codiak (Moncton), N.-B. (GRC)	122 988	143	116	6	20	10	10	0	20
Service de police de Saanich, C.-B.	121 032	158	131	-1	24	9	8	1	6

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 5 — fin
Services de police municipaux desservant une population de 100 000 habitants et plus, Canada, 2018

Services de police municipaux ¹	Policiers ³							Gain net ou perte nette : embauches et départs ⁵	Policiers admissibles à la retraite ⁶
	Population en 2018 ²	Nombre de policiers en 2018	Policiers pour 100 000 habitants en 2018 ⁴	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente ⁵	Pourcentage de policières en 2018	Embauches ⁶	Départs ⁶		
	nombre		taux	pourcentage			nombre		
Service de police de Thunder Bay, Ont.	118 253	225	190	-2	16	5	11	-6	8
Service de police de Victoria, C.-B.	110 916	239	215	-3	25	11	13	-2	8
Régie intermunicipale de police Roussillon, Qc	110 144	115	104	-2	25	10	8	2	4
Service de police de Delta, C.-B.	109 674	160	146	2	20	8	8	0	13
Service de police de Chatham–Kent, Ont.	105 445	163	155	5	15	8	6	2	12
Service de police de Brantford, Ont.	104 978	178	170	1	13	14	13	1	1
Red Deer, Alb. (GRC)	104 493	179	171	4	24	12	5	7	6

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

1. Désigne les services de police municipaux autonomes et les municipalités qui sont desservies par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) dont la population est de 100 000 habitants et plus (selon les chiffres de population de 2018).

2. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2018 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Les populations ont été révisées rétroactivement à 2011 en raison du remaniement du Recensement de 2016.

3. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2018. Les policiers en congé de longue durée qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police sont exclus. Toutes les recrues sont exclues du nombre de policiers.

4. Fondé sur le nombre de policiers au 15 mai 2018 et sur les chiffres de population de 2018. Les chiffres de population sont rajustés en fonction des limites des territoires des services de police.

5. Les variations en pourcentage sont fondées sur des taux non arrondis.

6. Représente le nombre d'embauches de policiers et de recrues, les départs de policiers et l'admissibilité à la retraite des policiers au cours de l'année civile 2017 ou de l'exercice 2017-2018. Le pourcentage de policiers admissibles à la retraite est calculé au moyen de ces données ainsi que du nombre de policiers en équivalents temps plein qui étaient en fonction le 15 mai 2018.

7. Les données figurant dans ce tableau représentent les données de la Police régionale d'Halifax, Nouvelle-Écosse. Le taux de policiers de la Police régionale d'Halifax est de 210 pour 100 000 habitants. Cependant, ce taux exclut le nombre de policiers du détachement d'Halifax de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) couvrant les régions rurales qui ne sont pas desservies par la Police régionale d'Halifax. Lorsque les policiers du détachement d'Halifax de la GRC couvrant les régions rurales ainsi que la population qu'ils desservent sont inclus dans le calcul, le taux de policiers se chiffre à environ 166 policiers pour 100 000 habitants.

8. Comprend l'aéroport international de Vancouver.

9. Le canton de Langley, en Colombie-Britannique, comprend le canton de Langley et la ville de Langley, en Colombie-Britannique.

Note : Une nouvelle version de l'Enquête sur l'administration policière a été mise en œuvre en 2018. Les données sur l'effectif policier sont relevées le jour de l'instantané (le 15 mai 2018 pour ce qui est des données les plus récentes). D'autres données sont offertes au tableau 35-10-0177 de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Tableau 6
Embauches et départs de policiers, selon la province ou le territoire, Canada, 2017-2018

Province ou territoire	Embauches ¹			Départs ¹			Gain net ou perte nette : embauches et départs	Policiers admissibles à la retraite ¹
	Total	Policiers d'expérience ²		Total	Retraites	Autres raisons ⁴		
		Recrues ³	pourcentage					
	nombre	pourcentage		nombre	pourcentage		nombre	pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	53	68	32	44	64	36	9	16
Île-du-Prince-Édouard	10	100	0	20	65	35	-10	17
Nouvelle-Écosse	80	100	0	80	61	39	0	18
Nouveau-Brunswick	32	100	0	74	51	49	-42	16
Québec	901	76	24	800	66	34	101	14
Ontario ⁵	952	29	71	1 127	71	29	-175	8
Manitoba	112	73	27	117	56	44	-5	10
Saskatchewan ⁶	100	76	24	56	39	61	44	9
Alberta	474	55	45	254	63	37	220	6
Colombie-Britannique	636	79	21	389	50	50	247	12
Yukon	10	100	0	9	44	56	1	18
Territoires du Nord-Ouest	12	100	0	4	50	50	8	12
Nunavut	9	100	0	4	25	75	5	10
Total pour les provinces et les territoires⁷	3 381	61	39	2 978	64	36	403	10
Opérations, Quartier général, École de la GRC, Division Dépôt et laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada	2	100	0	79	66	34	-77	40
Canada	3 383	61	39	3 057	64	36	326	11

1. En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

2. Comprend les officiers supérieurs, les sous-officiers et les agents qui ont obtenu le statut de policier assermenté avant l'année civile ou l'exercice pour lequel les données sont indiquées.

3. Comprend les policiers rémunérés qui ont obtenu le statut de policier assermenté au cours de l'année civile ou de l'exercice précédant celui pour lequel les données sont indiquées.

4. Comprend les policiers qui sont partis pour d'autres raisons que la retraite, par exemple parce qu'ils ont été embauchés par un autre service de police, qu'ils ont changé de carrière ou en raison de leur décès.

5. Exclut le personnel affecté aux opérations et au Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada.

6. Exclut le personnel affecté à l'École de la GRC, Division Dépôt et aux laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada.

7. Exclut le personnel affecté aux opérations, au Quartier général, à l'École de la GRC, Division Dépôt et aux laboratoires judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada.

Note : Représente les embauches, les départs et l'admissibilité à la retraite au cours de l'année civile 2017 ou de l'exercice 2017-2018. Le pourcentage de policiers admissibles à la retraite est calculé au moyen de ces données ainsi que du nombre de policiers assermentés qui étaient en fonction le 15 mai 2018.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Tableau 7
Homicides commis contre des policiers en raison de leur profession, selon la région, 1961 à 2018

Année	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique	Territoires	Total
	nombre						
1961	0	2	0	0	0	0	2
1962	0	4	3	0	4	0	11
1963	0	0	0	0	0	0	0
1964	1	1	0	0	0	0	2
1965	0	0	1	0	1	0	2
1966	0	0	1	2	0	0	3
1967	0	1	1	1	0	0	3
1968	0	2	3	0	0	0	5
1969	0	2	2	1	0	0	5
1970	0	0	0	3	0	0	3
1971	0	2	0	1	0	0	3
1972	0	1	2	0	0	0	3
1973	0	1	4	0	0	0	5
1974	2	1	0	1	2	0	6
1975	1	1	0	0	0	0	2
1976	0	2	0	1	0	0	3
1977	0	2	2	2	0	0	6
1978	2	0	2	2	0	0	6
1979	0	1	0	0	0	0	1
1980	0	0	2	0	1	0	3
1981	0	2	2	1	0	0	5
1982	0	0	1	0	0	0	1
1983	0	0	1	0	0	0	1
1984	0	1	6	0	0	0	7
1985	0	3	0	1	1	0	5
1986	0	3	0	1	0	0	4
1987	1	0	0	1	1	0	3
1988	0	0	0	0	0	0	0
1989	0	0	0	0	0	0	0
1990	0	1	0	1	0	0	2
1991	0	1	2	0	0	0	3
1992	0	0	0	1	0	0	1
1993	0	0	2	0	0	0	2
1994	0	0	1	0	0	0	1
1995	0	2	0	0	0	0	2
1996	1	1	0	0	0	0	2
1997	0	0	1	0	0	0	1
1998	0	0	1	0	0	0	1
1999	0	0	1	0	0	0	1

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 7 — fin
Homicides commis contre des policiers en raison de leur profession, selon la région, 1961 à 2018

Année	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique	Territoires	Total
	nombre						
2000	0	1	0	0	0	0	1
2001	0	0	0	1	0	1	2
2002	0	1	0	0	0	0	1
2003	0	0	0	0	0	0	0
2004	0	0	1	1	0	0	2
2005	0	1	0	4	0	0	5
2006	0	0	1	2	0	0	3
2007	0	1	1	0	0	2	4
2008	0	0	0	0	0	0	0
2009	0	0	1	0	0	0	1
2010	0	0	1	0	0	0	1
2011	0	0	2	0	0	0	2
2012	0	0	0	0	0	0	0
2013	0	1	0	0	0	0	1
2014	3	0	0	0	0	0	3
2015	0	0	0	2	0	0	2
2016	0	1	0	0	0	0	1
2017	0	0	0	0	1	0	1
2018	2	0	0	0	0	0	2
Total	13	43	48	30	11	3	148

Note : Le nombre total d'homicides d'une année donnée pourrait comprendre des affaires qui sont survenues au cours d'années précédentes. Les homicides sont attribués à l'année durant laquelle ils sont portés à l'attention de la police ou sont classés par celle-ci comme étant des homicides, selon la date du rapport soumis à Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.